

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

*Documents officiels***51<sup>e</sup>** séance plénièreMardi 13 novembre 2001, à 15 heures  
New York

---

*Président* : M. Han ..... (République de Corée)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Allocution de M. Pierre Charles, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de Dominique**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de Dominique.

*M. Pierre Charles, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de Dominique, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Pierre Charles, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de Dominique, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Charles** (Dominique) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au nom du Gouvernement et du peuple du Commonwealth de Dominique. Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la République de Corée, pour votre accession à la haute fonction de Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, convaincu que vos compétences diplomatiques qui ont fait leurs preuves vous seront utiles dans la conduite efficace et déterminée des affaires de l'Assemblée générale. Votre prédécesseur immédiat, M. Harri Holkeri, mérite

également nos remerciements et notre reconnaissance pour la façon très compétente dont il a présidé le Sommet du Millénaire et la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son élection à un second mandat, et pour le prix Nobel de la paix qui lui a été décerné, ainsi qu'à l'ONU.

Ce débat général se déroule dans des circonstances inhabituelles. Les horribles actes terroristes du 11 septembre 2001 ont eu une incidence traumatique et profondément tragique sur la vie de nombreuses personnes. Je dois à nouveau présenter mes plus sincères condoléances, et vouer un total soutien et la solidarité du Gouvernement et du peuple du Commonwealth de Dominique au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique, et à toutes les familles affligées, notamment celles qui ont perdu leurs êtres chers dans le vol 587.

L'effet de vague de ces actes s'est propagé dans des lieux très éloignés de New York, Washington et de la Pennsylvanie, aggravant les conditions économiques et sociales, et entravant sérieusement les efforts visant à relever les défis auxquels font face l'ONU et la communauté internationale. Bref, d'une façon ou d'une autre, dans une moindre ou large mesure, nous sommes tous victimes des actes de terrorisme perpétrés aux États-Unis d'Amérique il y a deux mois.

Le Commonwealth de Dominique condamne, sans réserve, ce qui est sans aucun doute le pire acte de

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

terrorisme de notre ère. Nous sommes tout à fait d'accord avec les sentiments et les directives qui figurent dans les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité et la résolution 56/1 de l'Assemblée générale, qui appellent la communauté internationale à prendre des mesures harmonisées et coopératives pour prévenir et éliminer les actes de terrorisme. Nous comprenons la nécessité de l'exercice du droit de légitime défense dans la poursuite de ces objectifs, et nous appuyons les mesures qui sont prises pour traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les commanditaires des actes terroristes du 11 septembre 2001.

Ayant à l'esprit l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, la Dominique a entrepris de créer une équipe spéciale chargée d'élaborer les mesures législatives et administratives nécessaires à l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Mais pour qu'elles soient efficaces au-delà de la crise immédiate, les mesures, mécanismes et stratégies de contre-terrorisme doivent être maintenues par le biais d'une approche d'ensemble visant à créer et à renforcer, à travers l'ONU, un cadre juridique contre le terrorisme international, complété par des efforts soutenus pour améliorer les conditions sociales et économiques qui ont des effets néfastes sur les pauvres et les démunis.

Au-delà des questions immédiates qui touchent à la paix et à la sécurité qui ont été affectées par les événements du 11 septembre, on a pu noter un impact considérable sur l'économie mondiale, qui a subi une baisse accélérée, dont les conséquences sont particulièrement gênantes pour les petits États en développement comme le Commonwealth de Dominique. Dans les Caraïbes, il est manifeste que des secteurs vitaux de notre économie, comme le tourisme, les services financiers et l'agriculture, ont été touchés. Les pertes en termes d'emploi, réelles ou estimées, se chiffrent par milliers dans la région, et pour les pays qui souffrent déjà d'une pression fiscale, la perspective d'un chômage accru et d'une perte de revenus est redoutable.

Un facteur complique le problème, c'est la grande préoccupation que dans la lutte contre le terrorisme et dans la campagne d'application des mesures de contre-terrorisme, certains domaines dans lesquels les pays en développement de la région des Caraïbes ont un avantage compétitif, comme le secteur des services

financiers, peuvent être soumis à des pressions exorbitantes et peuvent injustement être pris pour cibles et associés à des activités illégales comme le blanchiment d'argent. Nous sommes convaincus que les activités fiscales compétitives et bien réglementées devraient être traitées de façon distincte des activités illégales telles que le blanchiment d'argent. Le Commonwealth de Dominique demeure fermement attaché à la lutte contre le terrorisme international dans la même mesure que nous nous efforçons de veiller à ce que notre secteur des services financiers, qui est un élément fondamental de notre projet de diversification économique, ne fournisse pas de soutien aux auteurs d'actes criminels par le financement du terrorisme.

Les efforts actuels déployés contre le terrorisme international sont importants, et nous garantissons notre détermination dans cette activité. Il y a, toutefois, d'autres dimensions du programme mondial qui devraient appeler l'attention de la communauté internationale et de l'ONU. Ils ne peuvent être relégués au second plan de nos préoccupations. Ils comprennent un vaste éventail de problèmes économiques, sociaux, politiques et humanitaires qui se posent quotidiennement et, pour la plupart, aux pauvres et aux personnes désavantagées du monde. Sans doute, certains d'entre eux seront exacerbés par la lutte contre le terrorisme, et leur règlement continuera de demeurer le plus grand défi posé à l'ONU et à la communauté internationale.

Au Sommet du Millénaire, l'année dernière, s'est fait jour un accord général sur les questions qui appelaient une attention urgente et sur les objectifs qui devaient être atteints. Une année plus tard, ces objectifs apparaissent aussi hors d'atteinte que jamais. La détermination paraît manquer sur tous les fronts. L'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale qui vit dans la pauvreté souffre de la tiédeur endémique des efforts visant à s'attaquer aux racines de la pauvreté. Les contributions des pays industrialisés sont désespérément inappropriées, et les ajustements nécessaires des stratégies des institutions financières internationales sont lents à venir. Le résultat laisse plus qu'à désirer en ce qui concerne l'instauration et le maintien d'un environnement favorable à une gestion plus efficace des projets de réduction de la pauvreté.

Le manque de détermination est évident dans d'autres domaines. Une année après le Sommet du Millénaire et six mois après la session extraordinaire de

l'Assemblée générale sur le VIH/sida, la communauté internationale semble avoir perdu son intérêt pour une crise que le Secrétaire général avait caractérisé de plus grand défi en matière de santé de notre temps. À l'instar des nouvelles à la une, le VIH/sida n'a retenu l'attention que pour une courte période après la session extraordinaire, mais la maladie a fait des millions de victimes l'année dernière et des millions d'orphelins en Afrique sub-saharienne, qui continue d'avoir les taux d'infection les plus élevés. La région des Caraïbes arrive de près en seconde position.

Il est clair que le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé qu'a proposé le Secrétaire général n'est pas en train d'atteindre son objectif de passer de 7 à 10 milliards de dollars pour ses dépenses et qu'il ne sera pas en mesure de parvenir à son but d'inverser la propagation du VIH/sida d'ici à 2015, comme l'ont déclaré les dirigeants mondiaux lors du Sommet du Millénaire. La majorité des personnes infectées par le VIH/sida vivent dans le monde en développement et le taux élevé d'infection au VIH/sida est considéré comme découlant de la pauvreté. Ce problème, en raison de sa circularité, a des répercussions considérables sur le développement économique, la réduction de la pauvreté et les efforts visant à augmenter le niveau de vie dans les pays en développement. L'hypothèse de départ est que la coopération internationale pour le développement joue un rôle vital dans l'élaboration des mécanismes nécessaires pour améliorer la compétitivité commerciale des pays en développement, renforcer les systèmes financiers et mettre en valeur les ressources humaines, mais il est clair que ce rôle est affaibli par la tendance à la baisse de l'aide publique au développement (APD).

*M. Orellana Rojas (Guatemala), Vice-Président, assume la présidence.*

Une fois encore nous voyons le manque d'empressement à réaliser un objectif déclaré. Il est généralement admis que si les pays industrialisés tenaient leur promesse de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement, les pays du monde en développement seraient bien plus près de régler un grand nombre des problèmes auxquels ils sont sans cesse confrontés. Pour remplacer cette promesse qui n'a pas été tenue on a dit aux pays en développement de faire une plus grande place à l'investissement étranger direct qui, le plus souvent, élude les économies les plus nécessiteuses et

les plus petites. Le Commonwealth de Dominique appartient à la catégorie des États pour lesquels l'aide publique au développement est particulièrement importante pour le développement de l'économie. C'est la raison pour laquelle le Commonwealth de Dominique et d'autres États de la région accordent une telle importance à l'organisation de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra au Mexique du 18 au 22 mars 2002. Étant donné l'impact négatif qu'ont les nouvelles réalités mondiales sur les économies des pays en développement, cette conférence nous donnera la possibilité d'évaluer l'impact de la baisse de l'aide publique au développement et de créer de nouveaux mécanismes de financement du développement.

Au cours des dernières années et dans différentes enceintes, notamment dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), nous avons lancé un appel pour que l'on reconnaisse de façon officielle les problèmes particuliers auxquels sont confrontés les petites économies vulnérables. Nous craignons que, sans cette reconnaissance, il soit impossible pour les petits États de s'intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral de notre monde mondialisé. Nos craintes ont été confirmées tant par les résultats généralement faibles obtenus par les petits États au titre des mécanismes de l'OMC que par un rapport officiel établi par la Banque mondiale et le Secrétariat du Commonwealth sur le lien qui existe entre la petite taille d'un pays et sa vulnérabilité. La spécificité des petites économies vulnérables, qui a été définie dans un grand nombre d'études, donne une idée claire des défis que ces économies doivent relever pour améliorer leurs perspectives de développement et s'adapter à la libéralisation et à la mondialisation. Un grand nombre de ces économies se trouvent à la croisée des chemins. Le fait est que les préférences commerciales s'estompent; les apports du secteur public sont en baisse et les liens historiques avec les anciens partenaires pour le développement disparaissent peu à peu. Il est par conséquent impératif, si l'on veut empêcher que les petites économies ne se marginalisent encore plus, que des mesures soient prises dans le système commercial multilatéral et ailleurs pour aller au devant des préoccupations de ces économies et faire en sorte qu'elles puissent parvenir à la croissance et au développement.

L'exclusion de la République de Chine à Taiwan des rangs membres de l'ONU ne se conçoit guère dans

le monde actuel où la mondialisation et l'interdépendance sont la règle, surtout si l'on tient compte du fait que cet État souverain, possédant un Gouvernement démocratiquement élu, est la dix-septième économie mondiale, la quinzième pour ce qui est du commerce international, le huitième investisseur étranger, le quatrième pour ce qui est des réserves en devises, et le troisième exportateur de produits informatiques. Le Commonwealth de Dominique n'entend pas s'ingérer dans les affaires internes d'un État Membre, et pareille interprétation de notre position ne saurait être valide. Notre appel a simplement pour but de demander que justice soit rendue aux 23 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan et que l'on reconnaisse leur droit d'être traités dans les affaires internationales exactement comme les citoyens de tout autre pays.

Le 11 septembre 2001 restera très certainement dans les mémoires en raison de la nature horrifiante des actes terroristes qui ont été commis et de l'ampleur de la destruction insensée de vies humaines et de biens qu'ils ont entraînée et aussi parce qu'ils nous ont contraints à reconnaître notre vulnérabilité commune. Mais l'héroïsme, le courage extraordinaire et l'altruisme dont ont fait preuve des hommes et des femmes ordinaires, et le triomphe reconnu de l'esprit humain sur la pire manifestation du mal, nous incitent à espérer que si nous faisons preuve de détermination nous pourrions créer pour tous les hommes un monde sensiblement meilleur que celui qui est aujourd'hui le nôtre. C'est maintenant qu'il faut s'atteler à cette tâche.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :  
Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de Dominique de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Pierre Charles, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de Dominique est escorté de la tribune.*

#### **Point 9 de l'ordre du jour** (*suite*)

##### **Débat général**

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :  
Je donne maintenant la parole à M. Georges Papandreou, Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

**M. Papandreou** (Grèce) (*parle en anglais*) :  
Qu'il me soit permis de féliciter le Président, M. Han Seung-soo, à l'occasion de son élection et également de saluer très sincèrement son prédécesseur, M. Holkeri, pour l'excellent travail qu'il a réalisé l'année dernière.

Les nations qui constituent cette Organisation essaient aujourd'hui de rédiger une convention globale contre le terrorisme, tâche difficile mais absolument nécessaire. Peut-être ne sommes-nous pas encore d'accord sur la définition du terrorisme, néanmoins le monde a, presque d'une seule voix, condamné les événements du 11 septembre. Le monde a manifesté sa solidarité avec le peuple des États-Unis, le Gouvernement des États-Unis et le Président Bush. Ceci met en lumière une vérité simple et une profonde unité de vues, unité de vues autour du fait qu'il s'agissait là d'un acte contre l'humanité, unité de vues pour dire qu'il s'agissait d'un crime contre les valeurs auxquelles nous tenons en tant qu'êtres humains et en tant que sociétés, et unité de vues pour déclarer qu'il faut que justice soit faite.

Des ruines de cette tragédie naît une nouvelle force morale, un appel retentissant à changer ce monde, un appel à la création d'un ordre moral, d'une communauté mondiale de valeurs où pourra régner un véritable sens de la justice. C'est notre responsabilité aujourd'hui – en fait il nous incombe de nous montrer à la hauteur de la situation, de faire un pas audacieux pour transcender nos rivalités ancestrales et consolider un nouvel esprit de coopération. Faisons de ce combat un combat commun mené pour la cause de l'humanité. À cette fin, point n'est besoin de renoncer à nos intérêts nationaux. Néanmoins, nous devons les replacer dans un contexte plus large, dans un ordre mondial reposant sur des pratiques communes, des principes partagés et des valeurs mondiales. Nous devons aller au-delà de la guerre des mots – ce qui signifie également que nos responsabilités doivent dépasser nos frontières nationales. Qu'un enfant souffre du sida en Afrique, qu'un réfugié afghan soit menacé de famine, ou qu'un être humain fasse l'objet de mesures discriminatoires à cause de sa race, de son sexe ou de sa religion – tout cela relève aujourd'hui de notre responsabilité commune. Qu'il s'agisse de notre environnement menacé, de la nécessité d'un développement durable, de la nécessité d'une égalité des chances d'accès à l'enseignement, de l'accès à l'Internet, ou du partage avec les pauvres des fruits du développement – tout cela relève aujourd'hui de notre

responsabilité commune. La prolifération des armes nucléaires, les armes de destruction massive et la protection des enfants en période de conflit – tout cela relève aussi aujourd’hui de notre responsabilité commune. Aucun événement n’aurait pu indiquer ce fait plus clairement que ne l’ont fait les événements auxquels nous avons assisté avec consternation le 11 septembre. Nous vivons dans un monde unique et si notre voisin a un problème, ce problème devient aussi le nôtre.

Cela souligne la nécessité de réagir universellement aux défis auxquels sont confrontés les habitants de ce village planétaire. Cela souligne la nécessité de normes relatives aux principes et pratiques qui garantissent la justice, du Moyen-Orient à Chypre, en passant par l’Afghanistan et le Kosovo. La nécessité de ces principes souligne le rôle clef de l’ONU. Je voudrais exprimer notre chaleureux appui, notre respect et notre gratitude à Kofi Annan, pour ses efforts inlassables. Nous lui exprimons également nos félicitations sincères ainsi qu’à l’Organisation qu’il représente, l’ONU, pour le prix Nobel de la paix qui leur a été décerné. C’est une récompense bien méritée, une distinction qui s’accompagne d’un sens des responsabilités accru pour garantir une bonne gouvernance dans cet univers mondialisé, où les problèmes et les possibilités sont planétaires. La Grèce partage entièrement les paroles prononcées par Louis Michel, qui intervenait en sa qualité de Président de l’Union européenne, en faveur de la Cour pénale internationale et de la réforme continue de l’ONU.

Aujourd’hui, dans notre quête de justice mondiale, le défi consiste à chercher la clarté morale. Nous devons pouvoir nous unir autour de ce qui est juste. Les mots « liberté », « démocratie », « droits de l’homme et des minorités », « égalité », « règlement pacifique des conflits », « solidarité », « inclusion », « société ouverte », « multiculturalisme », « tolérance » et « biodiversité » doivent tous être au cœur de nos valeurs communes. Mais ces concepts font l’objet d’interprétations et de pratiques différentes dans le monde. Dans notre recherche d’un code moral commun, nous ne devons pas permettre un choc des cultures. Nous devons chercher à établir un dialogue entre celles-ci, et de ce dialogue entre les nations, les cultures et les religions pourront émerger et émergeront de nouveaux code et ordre moraux. La Charte des Nations Unies incarne ces valeurs. Notre défi, aujourd’hui, est de leur donner collectivement une

signification pratique. Je voudrais également mentionner une mesure importante sur la voie de la reconnaissance et du respect de la dignité et de la diversité de nos cultures dans le monde. La Grèce a proposé une résolution sur la restitution des biens culturels.

La Grèce a toujours été à un carrefour des cultures. Nos meilleurs moments, nous les avons connus quand nous avons utilisé cette richesse pour apprendre. C’est ce que nous faisons de nouveau aujourd’hui. La Grèce est membre de l’Union européenne et de l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord, mais nous avons nos racines en Orient, ce qui nous enrichit tout autant. Nous sommes fiers d’être européens, balkaniques et méditerranéens. Nous étions jadis une nation d’émigrants, et notre diaspora nous a reliés aux quatre coins du monde. Aujourd’hui, nous accueillons des immigrants qui représentent plus de 10 % de notre population.

Notre société est ouverte et multiculturelle au sens véritable de ce mot. Nous voyons et comprenons le monde à travers une variété de prismes. Nous comprenons qu’il y a différentes vérités et différentes histoires. Néanmoins, nous abordons nos traditions non pas comme un mur qui nous isole les uns des autres, mais comme un dépositaire de connaissances et une source de compréhension et de communication entre les cultures. Nous pensons que nos histoires ne sauraient nous enchaîner, mais doivent devenir notre moyen d’apprendre pour l’avenir.

Cet attachement au dialogue est également une détermination à obtenir des résultats spécifiques et pratiques qui renforceront la capacité de notre région et de la communauté internationale de mettre en place des valeurs et principes bien respectés pour s’attaquer à des problèmes mondiaux comme le terrorisme. Mais dans notre lutte contre le terrorisme, nous devons défendre ces principes car ils nous différencient de ceux qui ont recours au terrorisme comme un moyen de parvenir à leurs fins. Nous devons tenir compte de ce que le Secrétaire général a souligné dans son allocution. Les problèmes que nous avons tous en commun avant le 11 septembre n’ont pas disparu. Toutefois, je suis heureux de pouvoir vous dire que nous avons avancé à pas de géants dans notre propre région d’Europe du Sud-Est. Nous l’avons fait en nous engageant à servir les valeurs humaines et les droits des minorités, les institutions démocratiques, les relations de bon voisinage et l’inviolabilité des frontières. Nous restons

attachés au principe selon lequel si des divergences et des désaccords surgissent, nous chercherons à les résoudre pacifiquement, conformément au droit international. Nous avons réussi à mettre en place un cadre de valeurs communes qui nous aidera à coopérer pour résoudre nos problèmes. Après une situation de désespoir, les Balkans représentent aujourd'hui une lueur d'espoir pour toutes les régions en conflit.

Bien entendu, beaucoup reste à faire. Qu'il me soit permis d'énumérer les priorités. De provisoire, la paix doit devenir permanente, et nous devons y parvenir en réglant les questions bilatérales encore en suspens. Nous devons faire en sorte que les nouvelles démocraties deviennent actives et permanentes, et ce, en mettant en place une capacité civique et des institutions solides et transparentes qui garantiront l'état de droit. Nous devons endiguer la criminalité organisée et éliminer ce poison qui ronge les nouvelles démocraties et qui est souvent lié aux réseaux terroristes. Nous devons transformer les investissements en capitaux opportunistes en initiatives animées d'un esprit d'entreprise et en solutions commerciales permanentes offrant à la jeunesse des perspectives d'un avenir meilleur et plus sûr. Nous devons transformer les communautés où la ségrégation est appliquée en sociétés multiculturelles en investissant dans l'éducation. La Grèce a engagé des ressources et a, bien entendu, manifesté sa volonté politique à cette fin. Nous ne pouvons pas nous arrêter maintenant. En tant que communauté mondiale, nous devons continuer et renforcer notre investissement et dans les ressources humaines et financières jusqu'à ce que notre travail soit achevé.

Il y a deux ans, j'étais ici, en face de vous, avec mon collègue turc Ismail Cem, exprimant l'espoir d'un nouveau départ dans nos relations qui semblaient figées par l'histoire en une rivalité et en un conflit perpétuels. Aujourd'hui, je ne suis plus simplement en position d'exprimer de l'espoir. Je puis vous dire que nous avons accompli des progrès importants. Je sors à l'instant avec mon homologue turc d'une réunion au cours de laquelle nous avons signé une série de nouveaux accords. Nos réunions sont devenues fréquentes et régulières. Nous travaillons et apprenons ensemble. Nous nous entraînons dans des moments de difficulté et de crise. Nous avons découvert l'importance du bon voisinage. Nous avons commencé à édifier une architecture commune qui se fonde sur la confiance. Nos efforts ont porté des fruits importants.

Nous ne cessons d'instaurer de nouvelles mesures de confiance pour garantir la paix en mer Égée.

Nous nous sommes engagés à adhérer conjointement à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et nous avons pris les mesures nécessaires pour coopérer contre les catastrophes naturelles. Nous coopérons dans la lutte contre la criminalité, le trafic de drogues, les migrations illégales et le terrorisme. Nous coopérons dans le domaine du tourisme. Nos échanges commerciaux ont doublé. L'énergie et l'agriculture sont de nouveaux domaines de coopération accrue. Nos deux sociétés ont pris l'initiative de lancer et de développer des activités économiques, culturelles, éducatives et sportives communes.

Ces succès nous rappellent la réaction de notre peuple après les séismes, quand nous avons reçu un message disant :

« Nous avons plus en commun que ce qui nous sépare; nous sommes tous également vulnérables à la douleur et à la souffrance; également capables de sympathie et de compassion; également responsables pour la vie que nous offrons aux générations futures ».

Cette année encore, la Grèce et la Turquie soumettront conjointement un projet de résolution sur les secours d'urgence en cas de catastrophe. La marche de notre voisin en direction de l'Union européenne, que nous appuyons sincèrement, a établi un nouveau cadre permettant d'aplanir les nombreuses divergences qui continuent de nous séparer. Nous bâtissons pas à pas une fondation solide.

Bien sûr, nos travaux dans la région sont loin d'être achevés. L'architecture de confiance que nous sommes en train de bâtir en Europe du Sud-Est est considérablement compromise par la situation à Chypre, car la question de Chypre qui n'est pas encore réglée. L'île reste divisée de façon scandaleuse. Voilà un exemple tragique de dérive de notre sens partagé de la justice, notre code des valeurs. Et pourtant, une nouvelle occasion se présente à nous aujourd'hui. Les communautés chypriote grecque et chypriote turque pourraient bénéficier de l'adhésion de l'île à l'Union européenne. Chacune aurait à y gagner. Je suis sincèrement persuadé que tout Grec aspire à une solution pour Chypre qui soit de nature à satisfaire les

deux communautés, une solution qu'aucune partie n'imposerait mais que tous accepteraient. Je pense que c'est également une solution à laquelle tout citoyen, de la Turquie voisine, aspire également.

Notre référence constante aux résolutions de l'ONU, qui appellent clairement à la création d'une fédération bizonale et bicommunautaire ne saurait être interprétée comme un désir d'imposer une solution de l'extérieur – les deux communautés ont horriblement souffert des interventions extérieures. Au contraire, cet appel exprime notre croyance profonde en la justice pour Chypre, un sens de la justice pour les deux communautés. C'est ce que le cadre de l'ONU peut garantir.

Je lance donc un appel aux dirigeants turcs pour qu'ils utilisent ce cadre afin de trouver une solution juste. Ne prolongeons pas le mur qui divise les deux communautés à Chypre pour séparer la Turquie de l'Europe. Faisons tomber ce mur de Berlin qui subsiste en Europe et aidons à créer un avenir commun pour les citoyens d'une Chypre libre. Pour nous tous dans la région, une région qui cherche à éliminer la division, la perspective de l'entrée de l'île dans la famille européenne unie devrait nous rendre euphoriques, et non pas susciter la crainte.

Si nous partageons un ordre moral commun, une compréhension commune de ce qui est bon et de ce qui est mauvais, alors le processus de paix au Moyen-Orient s'est rapproché du moment où il articulera des principes que nous partageons. Pour le bien des peuples de la région et pour leur stabilité, ce processus doit continuer jusqu'à ce qu'un État palestinien jouxte pacifiquement un Israël sûr.

Ce processus de paix doit repartir de zéro, sans conditions préalables, en se fondant sur les mesures initiales sûres par le biais de l'application des recommandations du rapport Mitchell. La Grèce, en tant que membre de l'Union européenne et pays voisin de la région du Moyen-Orient, déploiera ses efforts dans cette conjoncture vitale en vue d'appuyer la paix, le rapprochement et la réconciliation.

Nous aspirons aussi à ce que les épreuves que traverse le peuple iraquien prennent fin et que le pays soit pleinement intégré à la communauté mondiale avec des dirigeants qui coopèrent avec la communauté internationale et appliquent les résolutions de l'ONU. C'est également notre position s'agissant de l'Afghanistan. Nous attendons avec impatience le jour

où son gouvernement représentera son peuple et le rapprochera de la communauté internationale. À cet égard, la Grèce a déjà consacré des ressources considérables afin d'alléger le problème humanitaire que connaissent les Afghans.

C'est précisément lors de périodes où il est facile de succomber à la crainte que nous devons avoir la force de créer un climat de confiance au sein des sociétés et entre sociétés. Nous devons être capables de célébrer l'humanité dans ce village planétaire, de surmonter nos différences et nos conflits. Prenons par exemple les Jeux olympiques. Il s'agit d'une tradition ancienne qui reflétait le besoin de paix qu'éprouvait le monde hellénique antique. Aujourd'hui, les cinq anneaux des Jeux olympiques, qui représentent les cinq continents, sont le symbole le plus reconnu de notre planète, dépassant la renommée de tout logo commercial existant. Utilisons cette célébration mondiale pour renforcer notre communauté de valeurs communes. Renouvelons notre attachement à la trêve olympique que le Secrétaire général a si fermement soutenue et que le Sommet du Millénaire a préconisé. Ismail Cem et moi-même avons signé récemment une déclaration dans ce but. De nombreux ministres des Balkans, de l'Europe et de la Méditerranée ont fait de même. J'invite tous les pays à devenir cosignataires.

Nous considérons cette trêve comme une brèche dans le temps suffisamment puissante pour pouvoir changer le monde. Lors du cessez-le-feu en Bosnie, la trêve olympique a permis à la Croix Rouge de vacciner des centaines d'enfants. L'image des deux Corées défilant sous le même drapeau aux Jeux de Sydney a été un moment fort, vécu par des millions de personnes dans le monde. Nous considérons la trêve comme un moment de recueillement. Nous considérons la trêve comme un moment de silence. Nous considérons la trêve comme un moment de remise en question, un moment permettant d'analyser nos croyances. Nous considérons la trêve comment un moment où nous pouvons panser nos plaies. Nous pouvons utiliser ce temps d'arrêt dans le cycle de la violence pour célébrer et nous réjouir, et nous pouvons l'utiliser pour porter le deuil et nous souvenir. À Salt Lake City, nous pouvons l'utiliser pour honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts de façon injuste. Si notre quête mondiale de paix est un voyage de 1 000 miles, alors la trêve est le tout petit premier pas. Mais imaginons ce que serait le reste du voyage si nous pouvions célébrer l'humanité,

si nous donnions une chance à la paix et si nous nous engageons à faire le premier pas.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jan Kavan, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque.

**M. Kavan** (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je félicite M. Han Seung-soo de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et je lui souhaite tout le succès à ce poste important. Par ailleurs, je saisis cette occasion pour féliciter très sincèrement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et toute l'Organisation des Nations Unies qui se sont vu décerner le prix Nobel de la paix 2001, et je voudrais exprimer ma reconnaissance pour la détermination avec laquelle ils défendent les concepts de tolérance et de respect mutuel entre les nations.

Je voudrais exprimer, en mon nom propre et au nom de mon pays, notre profonde sympathie à tous ceux qui ont perdu des proches dans les attaques terroristes effroyables du 11 septembre. Nous avons été profondément émus par la tragédie épouvantable qu'a vécue le peuple des États-Unis et nous partageons le chagrin de tous ceux qui ont été affectés. Nous considérons cette attaque abominable comme une attaque contre la communauté internationale civilisée dans son ensemble et contre les principes de liberté, de démocratie et de paix, les principes sur lesquels repose notre Organisation. Au lendemain des attaques du 11 septembre, les concepts de sécurité, de paix et de solidarité acquièrent une signification nouvelle et particulière. Nous reconnaissons l'interdépendance croissante des protagonistes individuels sur la scène internationale. Les dangers que représentent les nouvelles menaces et les nouveaux risques auxquels notre civilisation se heurte viennent au premier plan. Pour les vaincre, nous devons non seulement agir de façon énergique contre les auteurs de tels actes, mais nous devons également nous concentrer sur les causes qui les motivent.

Parallèlement, nous assistons à des progrès significatifs vers l'instauration de nouvelles relations au sein de la communauté internationale. Le fait que nous soyons capables de mettre en place une coalition antiterroriste aussi large et si rapidement est extrêmement encourageant. Il est impératif de renforcer cette coalition pour qu'elle soit en mesure non

seulement de lutter de façon efficace contre le terrorisme mais également de contribuer à la solution d'autres problèmes urgents, surtout ceux qui, s'ils étaient résolus, renforceraient la lutte contre le terrorisme en réduisant les tensions et en promouvant la justice et la stabilité. La coalition internationale contre le terrorisme actuelle, d'une envergure rare, représente, je crois, une occasion extraordinaire que nous devons saisir. Nous devons tout mettre en oeuvre pour que cette coalition soit efficace et opérationnelle. Nous devons tout mettre en oeuvre pour qu'elle ne se désintègre pas pour des raisons qui ne résisteraient pas à un examen approfondi auquel ne manqueraient pas de la soumettre nos fils et nos filles dans l'avenir. Nous devons tout mettre en oeuvre pour éviter le piège qui consisterait à remplacer la lutte contre le terrorisme, la lutte pour la paix, la justice, la stabilité et la coexistence par un choc de civilisations, par la guerre même qu'Oussama ben Laden appelle de ses vœux, par une guerre contre l'islam. Cela serait une tragédie.

La communauté internationale dispose d'un grand potentiel pour régler les problèmes et les crises, même les plus complexes. Elle doit maintenant s'entendre sur la façon de les aborder et sur les outils à utiliser. Les organisations internationales, et plus particulièrement l'Organisation des Nations Unies, jouent un rôle irremplaçable dans ce processus.

La République tchèque est déterminée à contribuer à la recherche de moyens efficaces pour relever les défis les plus urgents de l'heure, et à appuyer la réaction internationale face au terrorisme ainsi que les mesures prises à cet égard jusqu'à maintenant, en particulier si l'opération militaire continue de viser le plus précisément possible des cibles militaires dans ce qui est, nous l'espérons, la dernière phase de la défaite des Taliban. Nous considérons ces mesures comme légitimes et conformes à la Charte des Nations Unies et à la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité. Aujourd'hui plus que jamais, nous estimons que nous avons le devoir et l'obligation de préserver et de chérir le caractère unique, ouvert et universel de l'ONU, et de travailler plus énergiquement pour renforcer le rôle que nous lui avons confié.

Lorsque nous abordons ces défis les plus urgents, nous devons être dynamiques. La République tchèque est quant à elle déterminée à faire sa part. La République tchèque a présenté sa candidature à la présidence de la cinquante-septième session de

l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous avons beaucoup de respect pour cette fonction très prestigieuse et exigeante, et nous sommes déterminés à participer activement à la réalisation des tâches difficiles qui nous attendent, de la façon la plus responsable possible. Nous sommes prêts à être attentifs à vos opinions et préoccupations, et à servir l'ensemble des Membres. Nous souhaitons évidemment contribuer à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, y compris pour éliminer la pauvreté extrême et pour intégrer les droits de l'homme dans tous les aspects de nos travaux, comme le Secrétaire général, M. Kofi Annan, nous l'a rappelé si éloquemment il y a quelques jours. Nous devons faire progresser la nécessaire réforme du système des Nations Unies, renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies, contribuer à combattre la marginalisation de continents importants comme l'Afrique, l'Amérique latine et certaines parties de l'Asie. Nous devons également aider l'ONU à jouer un rôle efficace dans la lutte contre le terrorisme international.

De toute évidence, il est très urgent et d'actualité d'atteindre l'objectif qui consiste à retrouver et à traduire en justice les auteurs des attaques perpétrées contre les États-Unis. Toutefois, d'autres phases peuvent être amorcées en même temps. Je suis d'accord avec le Président du Pakistan, le général Pervez Musharraf, qui a dit à cette Assemblée qu'il est nécessaire d'adopter une stratégie à trois volets : premièrement, rechercher les principaux coupables, c'est-à-dire les terroristes eux-mêmes; deuxièmement, prendre des mesures énergiques pour contrer les organisations terroristes; et troisièmement – ce qui est à mon avis très important – régler les différends qui prolifèrent partout dans le monde et doivent être résolus de façon utile et juste. En écoutant attentivement les allocutions prononcées ici au cours des derniers jours par de nombreux éminents hommes et femmes politiques du monde, j'ai été heureux de me confirmer dans ma conviction que non seulement la République tchèque et les membres de l'Union européenne, mais également plusieurs autres pays soutiennent que la lutte contre le terrorisme devrait conjuguer les opérations militaires nécessaires avec, surtout, des mesures énergiques pour éliminer les causes profondes du terrorisme. Par conséquent, il est nécessaire d'accorder une attention beaucoup plus grande aux conflits qui servent de terrains fertiles au terrorisme. En effet, lorsque des conflits demeurent non

réglés pendant des décennies, ils engendrent des sentiments de frustration, de désespoir et d'impuissance ou, comme le Président de la République islamique d'Iran l'a indiqué, ils mènent à l'aliénation, à l'extrémisme et au non-respect de la loi. Trouver des solutions politiques aux conflits, dont la plupart sont essentiellement de nature politique, réduira les tensions, favorisera la paix et la justice et, plus particulièrement, coupera l'herbe sous les pieds de ceux qui défendent le mythe absurde selon lequel les actes de terrorisme peuvent apporter autre chose que des pertes de vies innocentes et l'exacerbation des problèmes et des conflits.

Dans notre lutte contre le terrorisme, nous devons chercher des solutions globales et, à cette fin, utiliser tous les outils à notre disposition pour repérer, isoler et détruire les réseaux terroristes et combattre le terrorisme dans son ensemble. Nos efforts antiterroristes doivent également se concentrer sur la criminalité internationale organisée, le trafic d'êtres humains ainsi que le commerce illicite de stupéfiants et d'armes. Sur le plan financier, il est nécessaire de couper les terroristes de leurs ressources. Dans le cadre de cet effort, on doit mettre résolument l'accent sur la prévention du blanchiment d'argent. Une aide au développement complète et à long terme visant à atténuer les problèmes les plus urgents du monde en développement devrait faire partie intégrante des efforts déployés par la communauté internationale.

La République tchèque estime que la tâche la plus fondamentale à l'heure actuelle consiste à maintenir l'unité et l'état d'alerte opérationnelle de la coalition internationale qui lutte contre le terrorisme. Nous – la communauté internationale – ne devons pas laisser passer cette occasion unique; nous devons plutôt agir avec détermination. La lutte contre le terrorisme est une mission à long terme qui aura une incidence sur tous les aspects de nos vies. À l'échelon national, la République tchèque prépare en ce moment un plan national pour combattre le terrorisme, qui s'inspire du Plan d'action de l'Union européenne.

Au cours des dernières semaines, l'ONU a manifesté sa détermination renouvelée de lutter contre le terrorisme. Nous félicitons le Conseil de sécurité de sa réaction rapide, et nous appuyons l'adoption des résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui visent à lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales que posent les actes de terrorisme. La République tchèque prend toutes les

mesures nécessaires pour mettre pleinement en oeuvre les dispositions de la résolution 1373 (2001), et appuie pleinement les mesures prises par le très utile Comité contre le terrorisme.

Je suis fermement convaincu que la nécessité d'agir sur le plan politique et diplomatique ne veut pas du tout dire qu'il faut négocier avec les terroristes. Bien au contraire, il faut que les terroristes soient défaits et traduits en justice. Il ne saurait être question de négocier avec les terroristes. Le fléau du terrorisme doit être éliminé. La lutte contre le terrorisme est plus prioritaire que jamais, et personne ne peut rester neutre dans ce combat. La République tchèque est fière d'avoir pu contribuer, aussi bien sur le plan militaire qu'humanitaire, aux efforts dirigés par les États-Unis. La République tchèque est fière que certaines de ses offres d'aide ont été acceptées, et donc que certains de nos meilleurs soldats peuvent maintenant contribuer activement à ces initiatives communes.

Comme je l'ai dit, les conflits peuvent représenter des terrains fertiles pour le terrorisme. Le terrorisme exploite pleinement les conflits non réglés et profite de leur élargissement. Par conséquent, l'intensification de notre lutte contre le terrorisme fait ressortir sans équivoque le fait que la communauté internationale doit accorder beaucoup plus d'attention au règlement des conflits dans différentes régions. L'ONU doit continuer d'assumer son rôle principal dans le maintien de la paix et de la sécurité partout dans le monde, en adoptant une démarche intégrée relativement à la prévention des conflits, aux opérations de maintien de la paix et à la reconstruction après les conflits.

La reconnaissance des racines des conflits et l'éducation à la tolérance doivent être intégrées dans nos stratégies préventives. Nous appuyons pleinement la mise en oeuvre de la réforme d'ensemble des opérations de maintien de la paix tel que proposée par le rapport Brahimi (A/55/305) et d'autres rapports récents consacrés à cette question. La libération récente de Mazar-e Charif, dans le nord de l'Afghanistan, et même la chute très récente de Kaboul augmentent nos possibilités de fournir au peuple afghan l'aide humanitaire dont il a cruellement besoin. Cela doit demeurer la priorité de nos efforts. Nous devrions faire tout notre possible pour soulager les souffrances du peuple afghan innocent. Je crois qu'il y a un rôle extrêmement important à jouer pour l'ONU dans la consolidation de l'État afghan post-Taliban qui est si terriblement nécessaire. Nous devrions pleinement

appuyer les efforts actuels de l'ONU et particulièrement ceux de l'Ambassadeur Brahimi, pour former dès que possible un Gouvernement stable et largement représentatif qui reflétera la diversité ethnique de ce pays. Je suis d'accord avec le Ministre des affaires étrangères Jack Straw pour dire que la seule institution au monde qui puisse apporter cet avenir meilleur est l'ONU.

Aujourd'hui, les plus fortes tensions prévalent sans aucun doute au Moyen-Orient. Il est regrettable qu'une grande partie des progrès de ces dernières années semble avoir été accomplie en pure perte. Mais la lutte acharnée à laquelle nous sommes confrontés là-bas n'est pas une raison pour ne rien faire et laisser les choses empirer, car cela signifierait uniquement que davantage de personnes souffriront et mourront. La République tchèque est un partisan traditionnel et actif du processus de paix au Moyen-Orient. Nous ne pouvons nous résigner aux échecs actuels. On doit mettre fin à la violence politique. Les initiatives diplomatiques visant à ramener les parties à la table des négociations doivent être pleinement appuyées. La République tchèque appuie pleinement le droit des Palestiniens à disposer de leur propre État viable et indépendant. Néanmoins, sa forme définitive devrait être le résultat de négociations bilatérales israélo-palestiniennes avec le plein appui de la communauté internationale.

La communauté internationale a été encouragée par le changement de dirigeants politiques dans les Balkans, ce qui offre une nouvelle possibilité d'assurer une paix véritable et la reconstruction économique. Les prochaines élections parlementaires locales au Kosovo seront un moment important du processus de stabilisation. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général et à son Représentant spécial au Kosovo, Hans Haekkerup, pour leur travail dans cette région. Notre admiration va également à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à la Force de paix du Kosovo (KFOR).

En Afrique, malgré certains progrès, non seulement la pauvreté et le sida, mais aussi les conflits armés demeurent des défis majeurs pour l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout entière. Bien que le destin de ce continent repose dans les mains des Africains, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour assister l'Afrique dans

sa lutte pour instaurer une paix durable et, surtout, pour arriver à des niveaux de développement plus élevés.

La lutte pour réduire la pauvreté doit être au premier plan de nos efforts communs. L'allègement de la dette et l'accès au marché sont des éléments essentiels du développement économique des pays en développement. L'ONU doit poursuivre ses activités de promotion du développement durable et poursuivre ses programmes visant à fournir les soins de santé primaires et l'éducation de base, à lutter contre la pandémie du VIH/sida, et à prévenir la dégradation de l'environnement. Un souci d'équité entre les sexes devrait être inclus dans tous ces efforts. L'écart entre les pays riches et pauvres continue de croître et est aggravé par le déséquilibre dans la distribution des avantages de la mondialisation. La fracture numérique est juste un symptôme supplémentaire de la disparité croissante entre pays développés et pays en développement. L'ONU, en coopération avec les gouvernements nationaux, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le secteur privé, les milieux non gouvernementaux et la société civile, doit être prête à relever les défis de la mondialisation. En bref, nous devons répondre à la mondialisation du capital par la mondialisation de la solidarité et de la justice sociale.

Nous devons créer un environnement juridique international fonctionnel afin de poursuivre les crimes contre l'humanité. La République tchèque appuie pleinement l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, une institution dont je pense qu'elle sera un grand atout pour le maintien du droit international. La protection des droits de l'homme continuera de façonner le destin de la société humaine. Les droits de l'homme sont universels et indissociables et il est dans l'intérêt des États Membres de l'ONU d'appuyer leur Organisation dans les efforts acharnés qu'elle déploie pour assurer la protection des droits de l'homme dans le monde étroitement lié d'aujourd'hui. Nous ne pouvons pas rester indifférents aux manifestations de racisme, de xénophobie, de persécution religieuse ou politique, de discrimination contre les minorités, de violence contre les femmes ou de violation des droits des enfants, indépendamment de l'endroit où elles ont lieu. À cet égard, je voudrais mentionner la Conférence mondiale à Durban, en Afrique du Sud. Quelque difficiles que les négociations se soient révélées, elles soulignent le fait que

l'intolérance extrême et le terrorisme sont étroitement liés.

La mise en oeuvre de la réforme de l'ONU est impérative afin de rendre le travail de l'Organisation plus efficace. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, en tant que candidat à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'appuie pleinement la réaffirmation du rôle central de l'Assemblée générale, la revitalisation de ses activités, et l'amélioration de ses méthodes et procédures. De même, la réforme du Conseil de sécurité, y compris son élargissement dans les catégories des membres permanents et non permanents et la limitation du droit de veto, renforcerait l'autorité de cet organe. Une réévaluation du mécanisme d'application des sanctions doit également jouer un rôle important dans les activités du Conseil. L'ONU, plus que n'importe quelle autre instance internationale, est le lieu de rencontre des peuples de toutes les cultures et religions. Nous venons ici de différentes parties de notre planète pour résoudre les problèmes du monde d'aujourd'hui. Malgré nos origines différentes, nous nous réunissons ici pour traiter les problèmes qui se présentent, poussés par les valeurs humaines universelles qui nous unissent. La plus élevée de toutes ces valeurs est celle de la vie humaine. On nous a tragiquement rappelé que nous devons promouvoir la culture de la paix et construire un environnement dans lequel les principes de ces valeurs partagées universellement prendront racine. Maintenant plus que jamais, nous devons lutter pour aplanir nos divergences et être guidés par nos intérêts communs. Unissons nos efforts et faisons en sorte que notre travail durant cette session de l'Assemblée générale contribue à un monde meilleur, plus sûr et plus juste.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :

Je donne à présent la parole à S. E. M. Hugo Tolentino Dipp, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, à prendre la parole à l'Assemblée.

Mais avant d'écouter Son Excellence, je voudrais être le porte-parole, tout à fait légitimement je pense, de toutes les personnes présentes ici. Au nom de tous ceux qui sont rassemblés ici à cette session de l'Assemblée générale, et en notre nom personnel et au nom de nos gouvernements, je vous présente, Monsieur le Ministre, nos condoléances les plus sincères à la suite de la perte de tant de vos concitoyens et de ressortissants d'autres pays, et pour exprimer notre

solidarité, notre reconnaissance et notre profonde sympathie à tous les êtres humains. À cet égard, permettez-moi d'exprimer notre chagrin le plus profond et de nouveau notre solidarité la plus sincère avec le peuple et le Gouvernement dominicains.

**M. Dipp** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous intervenons à l'Assemblée générale, déchirés par le chagrin suite à la mort de 260 personnes dans le tragique accident d'avion survenu hier, dans la ville de New York. La plupart des victimes étaient comme moi, de nationalité dominicaine. Notre profonde gratitude va aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres et aux représentants qui ont présenté leurs condoléances au peuple et au Gouvernement dominicains à la suite de cette tragédie. Monsieur le Président, je vous remercie vivement.

Au nom du Gouvernement dominicain, j'exprime nos félicitations à M. Han Seung-soo pour son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale, étant convaincu qu'il réussira à diriger cette session du mieux possible et dans l'intérêt de la communauté internationale. De même, nous présentons nos félicitations les plus sincères au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a reçu le prix Nobel de la paix. Cet honneur, qui a été également accordé à l'Organisation des Nations Unies, prouve et confirme la confiance et la reconnaissance suscitées par le travail réalisé en faveur de l'humanité par la communauté internationale représentée au sein de cette Organisation.

En dépit du fait qu'en septembre dernier – juste après les événements du 11 septembre à New York et à Washington –, les Nations Unies ont consacré plusieurs séances plénières à la question du terrorisme, il nous est encore impossible de séparer aujourd'hui cette question des autres inscrites à l'ordre du jour de la présente session. La signification de ces événements tragiques est telle qu'il est impératif pour nous, par devoir de conscience, de faire une pause et de réfléchir plus profondément sur leur complexité et leurs répercussions sur l'histoire qui est notre lot quotidien, et sur les voies les plus pertinentes de prévenir et de combattre ce fléau. L'on peut noter que durant cette période qui s'est écoulée depuis septembre jusqu'à ces journées de novembre, nous avons pu analyser plus en profondeur et mieux comprendre le phénomène terroriste. Nous sommes tout à fait d'accord avec ceux qui ont déjà parlé, à savoir que le terrorisme ne peut être justifié en aucune façon et que les justifications que certains chercheraient à avancer pour expliquer

leurs actes sur la base de certaines situations économiques, sociales, culturelles ou politiques, sont inacceptables. Mais aussi paradoxal que cela puisse paraître pour certains, on a également souligné la conviction que si le terrorisme est injustifiable et inexcusable, c'est dans ces situations où le terrorisme trouve un terrain fertile, où les frustrations et le manque de perspectives peuvent nourrir la haine et l'irrationalité, où le fait d'être coupé de tout et d'être sans espoir, d'être marginalisé et souffrir de pauvreté, que sont créés et renforcés des sentiments illogiques de vengeance aveugle et irrationnelle.

Face à la triste réalité des événements du 11 septembre dernier, nous sommes absolument convaincus que l'orientation que nous a donnée le Sommet du Millénaire a été bonne, à savoir la voie de la paix et de l'amitié entre les peuples. Lors de ce rassemblement historique, les vraies raisons ont été analysées et un cadre fixé pour des actions de la communauté internationale visant à promouvoir les droits de l'homme, la sécurité, le désarmement, le développement économique, l'égalité entre les nations ainsi que la lutte contre la faim, la pauvreté, la maladie, l'exclusion, les préjugés sociaux, raciaux et fondés sur la discrimination entre les sexes, et contre l'abandon des enfants, des handicapés et des personnes âgées. Il ne fait pas de doute que ce sont là les objectifs prioritaires pour la prévention de la violence et du crime, et donc pour la lutte contre les guerres, le génocide et le terrorisme.

La gravité, la douleur et l'inhumanité des provocations du 11 septembre ne doivent pas nous détourner des objectifs que nous nous sommes fixés dans la Déclaration du Millénaire, ni nous pousser dans une violence disproportionnée. Lorsque le mois dernier, nous avons pris la parole devant cette Assemblée, nous avons dit que la vertu la plus précieuse, en fait l'essence démocratique de cette Organisation des Nations Unies, est son engagement et sa détermination à faire respecter les droits de l'homme. Et donc, même si nous savons que le terrorisme est l'antithèse de cette vertu, nous ne devons pas agir pour y faire face tout en négligeant l'obligation de protéger ces droits. Tout en réagissant par légitime défense, nous ne devons pas être mus par un sentiment de vengeance mais plutôt chercher à appliquer le droit et la justice internationales. C'est pourquoi la République dominicaine ne peut ignorer les mesures politiques qui contribueront sûrement à

prévenir et à combattre le terrorisme. Et de ce fait, nous devons appuyer résolument la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, adoptée le 28 septembre, et nous sentir également liés par les précédents pactes et résolutions, élaborés au fil du temps par l'Organisation des Nations Unies dans sa lutte contre le terrorisme.

En 1945, la Charte des Nations Unies soulignait que sa préoccupation principale consistait à maintenir la paix. Et cela était tout à fait logique après une guerre qui avait causé la mort de millions d'êtres humains et bouleversé la vie de nombre de nations. Les années passées depuis nous ont convaincus que le meilleur moyen de préserver la paix était d'essayer, par tous les moyens possibles, de prévenir la guerre. À cette fin, l'ONU a un rôle plus que jamais nécessaire à jouer, car c'est au sein de cette Organisation que nous trouvons les bases propices à la promotion d'une compréhension saine et créative entre les nations. Cela étant dit, notre fidélité aux fondements de l'Organisation doit être étayée par une volonté politique commune tendant vers des actions qui prouveront de manière irréfutable que nous croyons en ce que nous disons et promettons et que nous tiendrons nos promesses.

L'adoption à l'unanimité de la Déclaration du Millénaire, pour autant qu'elle a signifié un engagement de la grande majorité des dirigeants mondiaux, et compte tenu de l'importance de ses propositions, a constitué une sorte de refonte, de renouvellement de l'ONU face aux problèmes et aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans cette Déclaration, il a été décidé de recourir à toutes les mesures dont nous disposons pour établir une paix juste et durable conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. Et dans cette Déclaration, on a réaffirmé que l'on était résolu à appuyer tous les efforts visant à faire respecter l'égalité souveraine des États, leur intégrité territoriale et leur indépendance politique, et le droit à l'autodétermination des peuples vivant encore sous la domination coloniale et sous occupation étrangère.

Cette Déclaration nous impose d'exercer pleinement notre force morale et d'utiliser les possibilités qu'offrent les mécanismes de cette Organisation afin de trouver des solutions aux conflits qui continuent de maintenir certains États sur le pied de guerre. Nous sommes convaincus que le conflit entre Israël et l'État de Palestine doit être réglé grâce au respect des nombreuses résolutions émanant de

l'Assemblée générale, et ce faisant, nous respecterons ce dont nous avons convenu dans la Déclaration du Millénaire.

Par ailleurs, nous nous sommes fixé comme objectif d'encourager la réforme de la Charte des Nations Unies. Le respect de l'égalité des droits des nations, ratifié dans la Déclaration du Millénaire, nous impose de transformer, au plus tôt, le Conseil de sécurité en un organisme qui réponde aux réalités historiques du monde d'aujourd'hui et, du fait de ces réalités, à la nécessité d'établir des équilibres démocratiques logiques. Il nous semble qu'il s'agit d'un acte de justice. Il faut que les États qui ne sont pas membres permanents puissent participer au Conseil de sécurité grâce à un système de rotation qui donne les mêmes chances à chacun. De la même manière, la République dominicaine pense qu'il faut accepter que la République de Chine devienne membre de l'ONU, car il s'agit là également d'un problème d'équité et de réalisme historique. Les raisons de géopolitique ne peuvent pas nous faire oublier des situations de fait qui ont été reconnues et qui ont permis l'inclusion d'autres États au sein de l'ONU.

La Déclaration du Millénaire a abordé le problème de la mondialisation dans les termes suivants :

« Nous reconnaissons que les pays en développement et les pays en transition doivent surmonter des difficultés particulières pour faire face à ce défi majeur. La mondialisation ne sera donc profitable à tous, de façon équitable, que si un effort important et soutenu est consenti pour bâtir un avenir commun fondé sur la condition que nous partageons en tant qu'êtres humains, dans toute sa diversité. Cet effort doit produire des politiques et des mesures, à l'échelon mondial, qui correspondent aux besoins des pays en développement et des pays en transition et sont formulées et appliquées avec leur participation effective ». (*résolution 55/2, par. 5*)

En ce moment même à Doha, au Qatar, se tient une Réunion ministérielle des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous espérons que les revendications des pays ayant de petites économies et qui, dans leur majorité, réclament justice et demandent le respect de tous les accords du Cycle d'Uruguay avant qu'on leur impose de nouvelles charges que leurs économies ne pourront supporter,

seront écoutées et que la solidarité et la coopération se manifesteront de façon généreuse afin de comprendre les déséquilibres, les différences, les asymétries dans le rythme de développement entre les pays riches et les pays pauvres ayant des petites économies.

L'OMC a également pour objectifs le respect des droits de l'homme, le renforcement de la démocratie et la préservation de l'environnement. Rien de tout ceci ne sera possible si le processus de mondialisation ne s'accompagne pas de la volonté véritable et sincère de compréhension, de coopération et d'aide technique au développement de la plupart des pays de notre planète. Comment comprendre que les délais imposés par l'OMC pour atteindre des objectifs économiques spécifiques ne vont que jusqu'à 2003 dans certains cas et à 2005 dans d'autres, alors que la Déclaration du Millénaire, consciente des inégalités et des difficultés auxquelles se heurtent la plupart des pays, se propose de ne régler qu'en 2015, et encore dans une certaine proportion, le problème de la pauvreté de millions et de millions d'êtres humains qui vivent avec moins d'un dollar par jour? Nous espérons que les conférences prévues par l'ONU, comme par exemple la Conférence sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, permettront de régler ces problèmes de manière efficace par le biais de mesures équitables visant à réduire les disparités entre les peuples.

Je voudrais enfin mentionner un aspect directement lié au respect et à la reconnaissance des droits de l'homme et qui figure également dans la Déclaration du Millénaire. Il s'agit des revendications des femmes et de l'égalité entre les sexes. En effet, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, dont le siège est en République dominicaine, est une des rares institutions de l'ONU qui se trouve dans un pays en développement, et c'est le seul institut international qui se consacre à la recherche et à la formation pour la promotion de la femme. Le Secrétaire général de cette Organisation, dans un rapport présenté à la Troisième Commission de l'Assemblée générale le 17 octobre de cette année, a déclaré à propos de cet Institut que malgré les difficultés et les incertitudes auxquelles s'est heurté l'Institut au cours des dernières années, il a pu obtenir des ressources minimales pour s'acquitter des mandats que lui avaient confiés l'Assemblée et le Conseil économique et social.

Puis il a ajouté qu'étant donné que l'Institut a commencé à obtenir des résultats tangibles grâce à des systèmes d'information et des réseaux de contacts permettant de sensibiliser le public aux questions sexospécifiques, l'Assemblée pourrait prendre une décision concernant le champ d'application dans lequel l'Institut pourrait opérer de manière productive et rentable au-delà de 2001.

Ne laissons pas l'INSTRAW, cette noble institution, pionnière de la promotion de la femme, notamment dans les pays en développement, périr faute de ressources. Nous devons faire un geste cohérent, généreux et solidaire pour que l'Assemblée générale assure la permanence de cette institution au-delà de 2001, en prévoyant au budget de l'ONU les fonds nécessaires pour qu'elle puisse continuer à s'acquitter de ses tâches humanitaires et fructueuses.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je demande aux orateurs restants de bien vouloir tenir compte du nombre des orateurs qui doivent encore intervenir. Je rappelle aux membres que 15 minutes ont été allouées pour chaque déclaration afin de nous permettre d'achever le programme et la liste des orateurs dans le temps imparti.

J'ai maintenant le grand plaisir de donner la parole à S. E. M. Baboucarr-Blaise Ismaila Jagne, Ministre des affaires étrangères de la Gambie.

**M. Jagne** (Gambie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à présenter nos sincères condoléances aux familles endeuillées par le tragique accident d'avion survenu hier.

Je voudrais également féliciter le Président de son élection unanime à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Nous sommes convaincus que la richesse de son expérience et sa sagesse seront les garants du succès de nos délibérations. Il peut compter, dans l'exercice de l'important mandat qui lui a été confié, sur toute la coopération de la délégation gambienne. Au nom de ma délégation, je voudrais également rendre un hommage tout particulier à son prédécesseur pour son excellent travail.

Quant à notre infatigable Secrétaire général, je joins ma voix à celle des orateurs précédents pour le féliciter d'avoir obtenu, avec l'ONU, le prix Nobel de la paix. Ma délégation tient également à saluer

l'orientation efficace et exemplaire qu'il a su imprimer à l'ONU et grâce à laquelle beaucoup de la foi auparavant mise en l'ONU lui est de nouveau acquise. Vous méritez, Monsieur le Secrétaire général, tout notre respect et notre admiration.

Les circonstances qui président cette fois à notre réunion sont bien différentes de ce qu'elles étaient lors des sessions précédentes pour des raisons que nous connaissons bien. Les attaques terroristes dont ont fait l'objet le 11 septembre New York, Washington et la Pennsylvanie ont pris le monde entier par surprise du fait de leurs dimensions cataclysmiques. Rien ne saurait justifier des actes d'une telle barbarie. Malheureusement, comme tant de pays présents ici aujourd'hui, nous avons été également endeuillés suite à l'attaque perpétrée contre le World Trade Center. Je tiens à cet égard à remercier le Président George W. Bush de ses aimables paroles. Le Gouvernement et le peuple de la Gambie et les familles touchées sont profondément émus de ces marques d'attention. Tout cela montre que le terrorisme n'a pas de frontières et, pis encore, qu'il n'a aucun respect pour le caractère sacré de la vie. Il nous incombe à tous, par conséquent, de ne pas offrir d'asile aux terroristes, quels qu'ils soient, ou à leurs appuis.

En Gambie, S. E. le Président Alhaji Yahya Jammeh a décrété trois jours de deuil national et demandé à toutes les mosquées et églises de prier pour les défunts en témoignage de solidarité avec le peuple ami des États-Unis et son gouvernement. Alors que nous continuons de prier et de pleurer, individuellement et collectivement, nous souscrivons sans réserve, en Gambie, aux résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité datées respectivement des 12 et 29 septembre 2001. De même, nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration de Dakar sur le terrorisme, faite à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains tenue à Dakar, au Sénégal, le 17 octobre 2001.

Cela dit, je m'empresse toutefois d'ajouter que c'est une chose d'adopter des résolutions et des déclarations, mais que c'est une toute autre chose de les appliquer intégralement. Il va sans dire que la lutte contre le terrorisme international n'est pas facile et n'est pas l'affaire d'un groupe choisi de pays. Au contraire. Ce fléau international ne peut être affronté efficacement que par un effort international concerté. Mais il ne servirait à rien de demander aux États Membres de rendre compte des mesures prises pour

lutter contre le terrorisme si les moyens voulus pour le faire ne sont pas disponibles. Ce sera un engagement long et difficile, mais ce n'est pas non plus une tâche impossible. Aucun pays ne doit être exclu de ce processus. C'est pourquoi la première étape doit être, au Conseil de sécurité, de s'assurer auprès des États Membres de ce dont ils ont besoin en matière d'équipements à l'échelon national, et en particulier de formation et de logistique, pour lutter contre le terrorisme. À notre avis, c'est la priorité des priorités, car aucune catégorie de pays ne peut se considérer en sécurité à moins que toutes les catégories de pays soient aussi en sécurité.

Je voudrais en passant mentionner un point très important. La Gambie, dont je viens, est en majorité musulmane; nous ne souscrivons pas du tout, pour autant, à l'idée spécieuse que la lutte contre le terrorisme est une lutte entre l'islam et la chrétienté. C'est la raison pour laquelle nous sommes déterminés, en Gambie, à signer et ratifier toutes les conventions pertinentes des Nations Unies contre le terrorisme.

Je voudrais maintenant m'attarder quelques instants sur certaines questions intérieures. Comme il en a été fait état largement dans le monde, les élections présidentielles tenues en Gambie le 18 octobre 2001 ont été unanimement reconnues par la communauté internationale comme libres, équitables et transparentes. Tous les observateurs internationaux présents dans le pays ont exprimé le même avis. Les élections de 1996, elles aussi, se sont tenues de façon libre, équitable et transparente, mais on ne nous avait décerné pour elles qu'une mention « passable ». Les élections de 2001 nous ont valu une mention « très bien » et il est donc juste que nous comptions sur nos principaux partenaires de développement, qui restaient sceptiques en 1996, pour montrer maintenant la voie à suivre en témoignant au Gouvernement et au peuple gambiens un nouvel esprit de solidarité orienté vers un partenariat nouveau et renforcé. Nous avons tenu quant à nous nos engagements en tant que nation. Nous avons fait ce qu'on attendait de nous – et même plus et mieux que ce qu'on attendait. Ce qui s'est passé immédiatement après la publication des résultats des élections est une ample démonstration de maturité politique. Qu'il me soit permis de donner une illustration très concrète de mes propos en empruntant un ou deux paragraphes à la déclaration prononcée par S. E. le Président Jammeh après sa victoire.

« Gambiens, Gambiennes, je voudrais vous exhorter tous, après les célébrations, à mettre derrière vous toute cette campagne et toute cette euphorie, tout comme les divergences et les malentendus politiques, et à vous unir comme un seul peuple pour travailler avec mon gouvernement, au-delà des attaches partisanses, au développement continu de ce pays. »

Le Président Jammeh a ensuite remercié les principaux dirigeants de l'opposition de leur courage et de la maturité dont ils ont fait preuve en le félicitant lors d'une conversation téléphonique. Le Président a ensuite ajouté :

« Ce geste a été très apprécié et j'aimerais redire mon espoir que maintenant que les élections sont derrière nous, nous pourrions mettre de côté nos divergences idéologiques et politiques et travailler de concert, comme les membres d'une même famille, au programme de développement que nous nous sommes fixé pour notre pays, dans l'intérêt de notre peuple bien-aimé. »

Cela, c'était vraiment la cerise sur le gâteau. Nous pouvons proclamer maintenant sans craintes de contradiction que la Gambie, en dépit des obstacles, consolide maintenant sa position au rang des principales démocraties en Afrique, et aussi dans le monde entier.

*M. Ould Deddach (Mauritanie), Vice-Président, assume la présidence.*

Ailleurs sur le continent africain, bien qu'on ne puisse pas affirmer l'existence du même schéma d'élections libres et équitables ni que l'État de droit règne, nous pouvons noter avec satisfaction que les signes sont encourageants, bien que beaucoup reste à faire. Chez notre voisin, la Sierra Leone, nous félicitons la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour ce qui a été accompli à ce jour. Alors que les élections approchent à grands pas, il devient encore plus urgent d'accélérer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

On ne saurait trop insister sur l'importance d'une approche régionale au règlement des conflits. Nous devons nous congratuler nous-mêmes en félicitant la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour le rôle prépondérant qu'elle joue dans la recherche d'une solution durable aux

problèmes de la région du fleuve Mano. En ce qui concerne un autre pays voisin, la Guinée-Bissau, la Gambie, en sa qualité de coordinateur du Groupe des amis de la Guinée-Bissau, voudrait lancer un appel à la communauté des donateurs pour qu'ils coopèrent étroitement avec le Groupe, en vue de convoquer une table ronde de donateurs qui aurait dû être réunie depuis longtemps. Comme cela a été mentionné dans le rapport Fall à la suite d'une mission effectuée en Afrique de l'Ouest il y a quelque temps, certains pays en transition, comme la Guinée-Bissau, requièrent une attention particulière et urgente. Je parle du rapport important du Sous-Secrétaire général Ibrahima Fall. Nous n'en avons pas encore terminé avec ce rapport, car il soulève des questions graves comme l'approche régionale du règlement des conflits.

Nous suivons aussi avec beaucoup d'attention la situation en République démocratique du Congo. Il est satisfaisant de noter que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1376 (2001) par laquelle il a donné le feu vert au lancement de la phase III du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Ma délégation encourage aussi les parties concernées à poursuivre le dialogue intercongolais avec une vigueur renouvelée et à coopérer avec le Facilitateur. Nous sommes attristés, toutefois, de constater l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses en République démocratique du Congo. Il y a manifestement un lien direct entre ces pratiques et la prolongation du conflit. Toutefois, pour ce qui est de la région des Grands Lacs, nous rendons un hommage particulier à l'ancien Président Mandela pour ses efforts louables en vue d'apporter la paix au Burundi. En ce qui concerne la situation en Angola, ma délégation continue à penser que la capacité de l'UNITA de mener la guerre doit être encore réduite par des sanctions plus sévères. À cet égard, nous notons avec satisfaction la prorogation du mandat de l'instance de surveillance.

S'agissant des autres parties du continent, ma délégation se félicite de la décision du Conseil de sécurité de mettre fin aux sanctions qui ont été imposées au Soudan. Nous appelons aussi le Conseil à prendre des mesures hardies pour lever les sanctions imposées à la Libye. La communauté internationale a demandé que les autorités libyennes remettent les suspects dans l'affaire de Lockerbie afin qu'ils soient traduits en justice en échange de la levée des sanctions.

La communauté internationale doit maintenant honorer ses engagements et cesser de déplacer les poteaux de buts.

Hors d'Afrique nous continuons aussi à exprimer notre préoccupation à propos d'un certain nombre de situations de conflit. En apparence, la plus insoluble est la situation au Moyen-Orient, et notamment, le problème palestinien. Il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient sans règlement de la question de Palestine. En Gambie, nous avons toujours pensé que, tout en reconnaissant le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres, les résolutions pertinentes de l'ONU relatives au conflit arabo-israélien devraient être appliquées, pour aboutir à la création d'un État palestinien indépendant.

Sur la situation entre le Koweït et l'Iraq, nous, en Gambie, avons toujours soutenu que la communauté internationale devait d'urgence trouver des moyens de soulager les souffrances du peuple iraquien. Mais parallèlement, les dirigeants irakiens doivent être tenus responsables au sujet des prisonniers de guerre koweïtiens et des personnes disparues. Les familles des prisonniers de guerre et des personnes disparues ont aussi souffert trop longtemps et, en conséquence, nous invitons le Gouvernement iraquien à respecter et à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de parvenir à la paix et à la stabilité dans la région du Golfe.

Il est paradoxal que, bien après la fin de la guerre froide, la situation dans la péninsule coréenne n'a fondamentalement pas changé. En Gambie, nous avons été toutefois fort encouragés par la visite en Corée du Nord du Président de la Corée du Sud, Kim Dae Jung, en juin de l'année passée. Ce n'est que par le dialogue et l'échange de visites de haut niveau que l'unification pacifique de la péninsule coréenne sera réalisée.

De même, nous avons le vif espoir qu'un jour la République de Chine à Taiwan et la République populaire de Chine seront réunifiées mais, comme dit le proverbe, chaque chose en son temps. Comme l'a clairement déclaré ma délégation au cours de la réunion du Bureau de l'Assemblée, le Gouvernement gambien voudrait réaffirmer que la situation exceptionnelle de la République de Chine à Taiwan doit être réexaminée par cet organe. Il y a quelques jours seulement, la République de Chine à Taiwan a été admise au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce n'est pas une mince réalisation

et, en conséquence, mon gouvernement voudrait saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement et la population de la République de Chine à Taiwan, forte de 23 millions de personnes. Nous, en Gambie, n'avons pas de doute qu'ils apporteront une contribution importante aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce. Il convient de rappeler que la République de Chine à Taiwan occupe maintenant le dix-septième rang des économies mondiales les plus importantes en termes de produit national brut (PNB) et le quinzième rang des nations les plus importantes en termes d'échanges commerciaux. Si l'on considère que la République de Chine à Taiwan possède la troisième plus grande réserve en devises étrangères, en plus de sa position stratégique en tant que seizième plus grand investisseur direct, il n'est pas du tout normal que l'on continue à l'exclure de l'ONU. Politique mise à part, la République de Chine à Taiwan a beaucoup à offrir à la communauté internationale. Par exemple, dans le domaine essentiel des technologies de l'information et de la communication, la véritable révolution de notre temps, la République de Chine à Taiwan est à la pointe. Nous savons tous que la question des technologies de l'information et de la communication figurent au rang des priorités absolues de l'ONU, et en conséquence nous attendons avec impatience la cérémonie spéciale du mardi 20 novembre, au cours de laquelle le Secrétaire général lancera le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication. Comment pourrions-nous bénéficier de l'expertise de la République de Chine à Taiwan si elle est exclue des travaux de l'ONU?

La République de Chine à Taiwan est active dans d'autres domaines importants également, en particulier la coopération pour le développement, en fournissant des experts et à travers des institutions financières internationales, ainsi que dans le domaine humanitaire, par la fourniture de secours en cas de catastrophe aux pays qui en ont besoin. Le cas de la République de Chine à Taiwan est unique. Il est exceptionnel et devrait être traité comme tel, outre le fait qu'il faut respecter le principe d'universalité.

Un autre pays qui a beaucoup à offrir à la communauté internationale est Cuba, dans les domaines de la médecine aux sports. Après plus de trois décennies, les sanctions imposées à Cuba devraient à présent être levées. Ces sanctions ne sont plus justifiables. En fait, elles sont contre-productives.

Avant les tragiques événements du 11 septembre, nous avons déjà identifié un certain nombre de domaines dans lesquels il faut une coopération internationale accrue, dans le cadre de la Déclaration du Millénaire. Le plus important d'entre eux est l'élimination de la pauvreté. C'est une priorité parmi les priorités de la Déclaration du Millénaire, si ce n'est la priorité. Dans le Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001, intitulé « Combattre la pauvreté », le Président de la Banque mondiale dans sa préface a déclaré que « La pauvreté extrême voisine dans le monde avec l'abondance ». Nous sommes aussi d'avis que la pauvreté représente une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, sachant que 1,2 milliard de personnes vivent avec moins de 1 dollar par jour. C'est pourquoi nos dirigeants ont entrepris de réduire de moitié la proportion de la population vivant dans la pauvreté extrême d'ici à 2015. Des 1,2 milliard de personnes qui vivent avec moins de 1 dollar par jour, 300 millions vivent en Afrique. Dans ces circonstances, la nouvelle Initiative africaine est sans conteste une réaction qui vient à point nommé. Nous espérons seulement qu'à la différence des projets antérieurs pour le développement socioéconomique de l'Afrique, on ne laissera pas la nouvelle Initiative africaine rester en plan. Ce serait la première fois que, nous les Africains, occuperons le siège du conducteur. C'est une marque éclatante de prise en main et de détermination. Nos principaux partenaires de développement devraient aussi compléter nos efforts en fournissant d'urgence les ressources nécessaires. La Commission économique pour l'Afrique devrait travailler en étroite collaboration avec les divers regroupements économiques régionaux pour garantir une coordination appropriée et efficace. Nous sommes persuadés que l'élan suscité par l'adoption de la nouvelle Initiative africaine sera intensifié par la tenue de la Conférence internationale au sommet sur le financement du développement, à Monterrey, au Mexique, l'année prochaine. Cette conférence fournira à la communauté internationale une occasion exceptionnelle de traduire dans la réalité la solidarité mondiale qui a été clairement indiquée dans la Déclaration du Millénaire, en particulier dans des domaines vitaux comme l'aide publique au développement (APD), l'investissement étranger direct et la réduction de la dette, l'effacement complet dans certains cas, ainsi que l'accès aux marchés, pour n'en mentionner que quelques-uns.

De même, le Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10) qui se tiendra l'année prochaine en Afrique du Sud, constituera également une occasion en or de faire le bilan, notamment pour évaluer de manière exhaustive la mise en oeuvre d'Action 21.

Tous les efforts visant à faire disparaître la pauvreté seraient incomplets si l'on ne réfléchit pas à la question de la sécurité alimentaire. Ma délégation attend donc avec intérêt la convocation du Sommet mondial de l'alimentation en juin de l'année prochaine. Cette question est liée à celle de la santé. En Afrique de l'Ouest, et surtout en Gambie, nous souhaiterions éradiquer le paludisme sans plus attendre et, dans une première étape, nos dirigeants ont lancé la campagne « Faire reculer le paludisme ». Nous aurons besoin de l'appui et de la solidarité de toute la communauté internationale pour mener cet effort, surtout dans le cadre de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.

En ce qui concerne en particulier les pays les moins avancés, on se souviendra que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue récemment, a adopté encore un Programme d'action pour la décennie 2001-2010 qui a pour objectif essentiel de faire disparaître la pauvreté. Nous espérons que le reste de la communauté des donateurs appuiera pleinement ce programme en dégageant les fonds nécessaires pour qu'il puisse être appliqué. Dans tout programme d'élimination de la pauvreté, les groupes les plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes et les enfants, doivent faire l'objet d'une attention particulière. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement gambien attache toujours la même importance à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, y compris aux nouvelles mesures et initiatives qui ont résulté de la Conférence Beijing + 5 qui s'est tenue en juin dernier. Ceci est vrai également des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et de toutes les autres initiatives qui visent à améliorer la condition de la femme et de la fillette. D'ailleurs, S. E. le Président Yahya Jammeh a maintenant décidé que toutes fillettes gambiennes fréquentant l'école primaire ou secondaire, dans pratiquement tout le pays, n'auront plus à s'acquitter de frais de scolarité.

Enfin, l'expérience a montré que notre sécurité collective ne peut être garantie qu'à partir du moment où tous les pays respectueux de la courtoisie

internationale auront la garantie de vivre à l'abri du besoin et de la crainte. Cela ne sera possible que s'il existe une véritable solidarité internationale. Il ne faut plus que l'on ait tendance à détourner le regard lorsque quelqu'un tend la main. Chaque fois dans notre histoire que nous nous heurtons à de grandes difficultés, nous prenons conscience du jour au lendemain du grand besoin que nous avons les uns des autres. Nous faisons bloc et nous relevons les défis ensemble. Nous sommes à nouveau à la croisée des chemins. C'est la raison pour laquelle nous sommes tous ici pour rétablir la foi dans le multilatéralisme. Rien ne saurait remplacer l'ONU. Nous sommes maintenant convaincus plus que jamais que notre Organisation est loin d'être en perte de vitesse. C'est une organisation en expansion. Mais elle le sera encore plus, une fois que le Conseil de sécurité aura été réformé, afin de refléter les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. Si cette réforme n'est pas effectuée, le Conseil de sécurité court sérieusement le risque de ne plus avoir sa place parce qu'il est ancré dans le passé. Nous ne voulons pas que cela se produise. Le Conseil est un organe trop vital pour qu'on le relègue à l'arrière-plan, mais il faut qu'il s'adapte et se redéfinisse. Il est temps d'aller de l'avant. Tournons-nous vers l'avenir. Quel que soit le résultat obtenu, l'Afrique doit être représentée de façon adéquate.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. János Martonyi, Ministre des affaires étrangères de la Hongrie.

**M. Martonyi** (Hongrie) : Je voudrais tout d'abord présenter mes sincères félicitations au Président, M. Han Seung-soo, pour son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais l'assurer du soutien de la délégation hongroise dans l'accomplissement efficace de ses tâches de haute responsabilité. En même temps, j'exprime mes remerciements à M. Harri Holkeri pour ses activités très appréciées au poste de Président de la dernière session de notre Assemblée générale.

Il n'y a que 63 jours qui se sont écoulés depuis le 11 septembre. Plus de 80 nations sont en deuil, affligées par la mort absurde de leurs compatriotes, hommes et femmes venus des quatre coins du monde et représentant des traditions, cultures, croyances et origines ethniques les plus diverses. Près de 6 000 personnes ont péri à la suite des attaques terroristes abominables à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Nos prières vont vers les victimes, notre

profonde sympathie et notre compassion accompagnent leurs parents et leurs amis.

Ces attaques ont été perpétrées contre le monde civilisé tout entier, contre les valeurs fondamentales de l'humanité. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'ONU ont pris, sans tarder, des mesures fermes et claires pour la défense des intérêts universels de la communauté internationale. À cette fin, une coalition globale efficace s'est formée dont la Hongrie, aux côtés de beaucoup d'autres pays, est fière de faire partie. Ceux qui ont commis et qui ont soutenu ces attaques terroristes essaient de présenter leurs actes, ainsi que les réactions de légitime défense, comme une guerre de religions. Il est évident qu'il n'en est rien. Il ne peut y avoir aucune justification à ces actes, et aux autres agressions terroristes partout ailleurs. Le terrorisme international poursuit en fait des objectifs politiques qui visent à ébranler notre monde multiethnique et multiconfessionnel, à exacerber les conflits régionaux, à opposer les différentes cultures les unes aux autres et à nous imposer par la force son ordre de haine et de fanatisme. Le défi qui nous a été lancé est d'un caractère éminemment stratégique. D'une part, parce qu'il met en doute la raison d'être et met en danger l'existence même de notre civilisation. D'autre part, parce que le réseau terroriste qui s'organise contre nous a su développer des capacités globales. Et enfin, parce que dans cette guerre qu'il a déclarée, le terrorisme ne s'en tient à aucun ordre légal et à aucune règle.

On peut se féliciter que, sur la base de l'identité de leurs intérêts, la coopération entre les États a acquis, pendant les deux mois qui ont suivi le cataclysme, une dimension fort prometteuse et toute nouvelle. Mais la lutte de grande envergure contre le terrorisme international ne sera pas de courte durée. Certes, l'action militaire lancée contre le régime Taliban et l'organisation terroriste Al-Qaida représente un élément important, mais pas le seul, de l'action internationale. Dans cette lutte, les tâches qui nous attendent sont complexes et multiples. Nous devons tout faire dans les domaines politique, diplomatique, de renseignements, juridique, mais aussi financier, humanitaire, économique et social pour que cette lutte soit, à l'arrivée, couronnée de succès. Nous devons nous rendre à l'évidence que dans ce combat, nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir l'état de droit, rejeter l'extrémisme, l'intolérance, la discrimination et les dérives nationalistes, et intensifier

le travail planétaire pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Car la lutte contre le terrorisme s'inscrit dans le cadre général de cette grande entreprise globale visant à construire un monde meilleur.

Les attaques terroristes contre les États-Unis deviendront probablement un point tournant de notre histoire, l'ouverture d'une nouvelle époque. Ce qui est certain, c'est que dorénavant, l'humanité ne pourra pas continuer à vivre comme elle l'a fait jusqu'à présent. Les gouvernements ont une grande responsabilité face à ce nouveau défi lequel touche cette fois-ci directement notre existence quotidienne. La communauté internationale a su trouver la réponse la plus appropriée, en rassemblant une coalition sans précédent dans les relations interétatiques, et dont l'importance historique dépasse incontestablement les horizons de notre époque. La Hongrie se tient prête, dans la mesure des moyens et possibilités dont elle dispose, à prendre une part active dans cette coalition.

Dans la situation actuelle, l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle de première importance pour renforcer l'efficacité de l'action internationale. Par l'élaboration de 12 conventions antiterroristes, l'ONU a déjà contribué de façon significative à la création d'un cadre commun de droit international dans la lutte contre le terrorisme. Avec l'adoption d'autres conventions en cours de préparation, ce cadre juridique deviendra encore plus complet et plus général. Cependant, pour ce faire, nous devons déployer de nouveaux efforts et, compte tenu de l'importance du sujet ainsi que de l'objectif commun, les groupes de pays concernés devront faire preuve d'une plus grande flexibilité. L'ONU devra pouvoir jouer tout son rôle dans l'approfondissement et la mise en application pratique de la coopération antiterroriste internationale.

À la suite des attaques terroristes, une série de mesures concrètes a été prise par le Gouvernement hongrois. Sur le plan international, nous avons renforcé notre coopération politique et juridique antiterroriste avec nos alliés de l'OTAN et nos partenaires de l'Union européenne. Nous sommes décidés à mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Nous allons transmettre au Comité créé par cette résolution un rapport détaillé sur les mesures nationales prises dans le domaine de la lutte antiterroriste. Je tiens à rappeler à ce propos que la

Hongrie est partie à la plupart des conventions internationales multilatérales contre le terrorisme.

En ce qui concerne les deux plus récentes conventions onusiennes y relatives qui ont été adoptées ces dernières années, mon pays vient de déposer, aujourd'hui même, auprès du Secrétaire général de l'ONU l'instrument de ratification de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. Quant à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, je voudrais annoncer que sa signature par la Hongrie aura lieu dans les semaines à venir. Nous sommes déterminés à devenir partie à cette Convention aussi tôt que possible, ce qui rendra ainsi complète la participation hongroise aux conventions internationales de caractère universel touchant à la lutte antiterroriste. En outre, ces derniers jours, mon gouvernement vient de soumettre au Parlement le projet de loi renforçant la rigueur de la réglementation nationale sur le blanchiment d'argent et sur la lutte contre le terrorisme.

La Hongrie attache une importance toute particulière au succès de l'action humanitaire et internationale en Afghanistan. Par le biais de deux organisations humanitaires hongroises qui jouent un rôle traditionnel dans la région, mon gouvernement a commencé l'acheminement d'une aide humanitaire destinée aux réfugiés et à la population afghans, comprenant des produits alimentaires et des couvertures pour environ 15 000 personnes.

Mon gouvernement est profondément préoccupé par le danger que représente la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Notre engagement en faveur de la maîtrise multilatérale des armements reste inchangé et nous participons aux efforts internationaux visant à limiter et à supprimer les armes de destruction massive. Les événements tragiques du 11 septembre et les derniers incidents relatifs au bacille du charbon peuvent nous faire mesurer les éventuelles conséquences dramatiques de l'absence d'une réponse de la part de la communauté des nations aux défis posés par les armes de destruction massive dont les armes biologiques. Nous estimons que le renforcement de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines permettra à la communauté internationale d'agir par des moyens encore plus efficaces contre des intentions d'utiliser des agents biologiques à des fins militaires. Le Groupe spécial chargé d'en élaborer les mesures de mise en

application a su faire des progrès notables pendant les presque sept années de son existence et s'est trouvé tout près d'un accord. Nous regrettons qu'il n'ait pu s'acquitter de ses tâches avant la date de la convocation de la cinquième Conférence d'examen de la Convention. Il est important que cette Conférence puisse laisser de côté les divergences de vue concernant les approches quant aux modalités du renforcement à long terme de la Convention et puisse mettre en relief l'engagement des États parties en faveur de l'intégrité du système d'interdiction des armes biologiques.

En tant que Président de la cinquième Conférence d'examen, la Hongrie souhaiterait faire tout ce qui est en son pouvoir pour donner suite aux attentes des États parties et de l'opinion publique à voir y émerger des résultats concrets. Nous voudrions contribuer activement à ce que les efforts visant à renforcer le système d'interdiction des armes biologiques continuent aussi sans relâche après la Conférence.

Le Statut de la Cour pénale internationale est un document politique et juridique d'une importance capitale. Il traduit dans les faits l'aspiration historique pour que ceux qui commettent des crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ne puissent agir à l'avenir dans l'impunité. Par conséquent, nous nous félicitons vivement de la ratification du Statut de Rome par un nombre rapidement croissant de pays – à ce jour plus de 40 États. Dans ce contexte, j'aimerais annoncer que le Parlement hongrois, dans une résolution adoptée presque à l'unanimité, a procédé à sa ratification le 6 novembre. Le dépôt de l'instrument de ratification y relatif aura lieu au cours de ce mois de novembre.

La Hongrie s'emploie activement à ce que la Cour, cette importante institution des temps présents, puisse commencer ses activités dans un avenir proche. Nous devons également déployer nos efforts pour qu'elle soit universellement acceptée dans les plus brefs délais, car ce n'est qu'ainsi qu'elle sera en mesure de mener à bien ses activités d'une manière efficace dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la protection plus effective du droit humanitaire international et des droits de l'homme.

Notre monde a changé, et nous aussi nous devons tous changer. Il ne s'agit point, malheureusement, de la disparition de défis antérieurs, mais plutôt, s'ajoutant

aux problèmes déjà existants, de l'avènement d'une crise qui exige une réflexion stratégique en même temps qu'une action résolue. Les tâches qui nous attendent se sont donc élargies, et le seul choix qui nous est offert est d'agir sur la base de nos valeurs humanistes et dans l'intérêt de notre civilisation et de notre sécurité future. L'Organisation des Nations Unies fait partie intégrante de cette entreprise. La Déclaration du Millénaire en parle avec éloquence. Les événements du 11 septembre n'ont fait que renforcer le message qui y est contenu, en mettant en exergue le caractère crucial de la présente période, à mi-chemin entre deux siècles et deux millénaires.

Nous sommes appelés à fournir des réponses aux problèmes globaux qui sont là, qui nous hantent et ne cessent de tourmenter le monde. Le succès ou l'échec des efforts pour formuler de telles réponses, laissera sans doute son empreinte sur la qualité de la vie de tout notre XXI<sup>e</sup> siècle. C'est dans cet esprit que ma délégation souhaite apporter sa contribution à la réussite des travaux, tenus dans les circonstances particulières, de la présente session de l'Assemblée générale.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ernst Walch, Ministre des affaires étrangères de la principauté du Liechtenstein.

**M. Walch** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais associer ma voix à celles de ceux qui sont intervenus avant moi pour exprimer notre sincère sympathie au pays hôte ainsi qu'aux familles endeuillées qui ont perdu des proches dans la catastrophe aérienne d'hier.

Depuis le 11 septembre, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations est, à juste titre, au premier rang des priorités de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des autres organisations internationales. Au nom du Gouvernement du Liechtenstein, je tiens à exprimer notre appui sans réserve à la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Une concordance de vues s'est rapidement fait jour, à savoir que le multilatéralisme et la coopération internationale sont la seule voie permettant de venir à bout des défis que nous avons à relever. Encore une fois, le monde s'est tourné vers l'Organisation des Nations Unies afin que celle-ci assume la direction de notre lutte commune, et encore une fois l'Organisation des

Nations Unies s'est montrée à la hauteur. Nous voulons rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan. Il a dirigé l'Organisation de la manière la plus intelligente, la plus compétente et la plus visionnaire qui soit dans des temps tumultueux et il a renforcé avec assiduité sa position sur la scène internationale. Alors que le second mandat du Secrétaire général est sur le point de commencer, l'Organisation des Nations Unies est une organisation plus forte et plus crédible que jamais. Je félicite le Secrétaire général, et en fait toute l'Organisation qu'il dirige, auxquels a été décerné le prix Nobel de la paix. Personne d'autre n'est mieux placé pour faire entendre la voix de la légitimité internationale et donner l'impulsion voulue dans les temps qui s'annoncent – et c'est maintenant précisément que le dynamisme est indispensable.

Tant l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité ont réagi avec résolution et avec détermination aux attaques du 11 septembre. Le Conseil a fait preuve d'audace en adoptant sa résolution 1373 (2001) qui constitue une percée. Nous connaissons de fait un nouveau type de crise et le Conseil de sécurité a mis au point un nouveau type de réaction. La délégation du Liechtenstein souhaite travailler étroitement avec le Comité contre le terrorisme afin d'appliquer intégralement les dispositions de ladite résolution. Étant donné la nouveauté de la tâche, nous reconnaissons à leur juste valeur les difficultés ainsi que la charge de travail considérable auxquels se heurte le Comité. Nous exprimons notre appui également à la transparence et à l'esprit de coopération et de dialogue manifestés jusqu'à présent par le Comité dans la conduite de ses travaux. Il est de la plus haute importance d'établir des repères et d'avoir recours aux meilleures pratiques dans ce contexte. Des normes d'application élevées doivent être élaborées et doivent être appliquées uniformément à tous les acteurs, que ce soit des gouvernements, des banques, des intermédiaires, des organismes fiduciaires ou des hommes de loi. Nous sommes déterminés à appliquer la résolution 1373 (2001) dans son ensemble, mais nous mettrons particulièrement l'accent sur ses aspects centraux relatifs au financement du terrorisme. Nous disposons de tous les instruments nécessaires pour apporter notre pierre à l'édifice de répression et de prévention du financement du terrorisme. De ce fait, j'ai signé au nom du Liechtenstein la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme le 2 octobre dernier. Notre effort commun ne pourra réussir que s'il se concentre sur notre véritable

objectif qui consiste à tarir les flux financiers qui alimentent les terroristes et leurs organisations. Nous ne devons cependant pas nous aventurer sur d'autres terrains du financement international en prenant pour prétexte la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, je souhaite dire très clairement que le secret bancaire tel qu'il est pratiqué au Liechtenstein n'a jamais fourni et ne fournira jamais de couverture aux terroristes ou à leurs transactions financières.

Pour que la lutte engagée contre le terrorisme soit véritablement un effort commun, nous devons tous y participer. L'Assemblée générale, qui est le seul organe universel de l'ONU, doit donc jouer un rôle central dans nos efforts. Nous sommes confiants que l'Assemblée générale affirmera la place qui lui revient en tant qu'organe législatif de l'ONU en adoptant une convention générale relative au terrorisme international afin de combler les lacunes du cadre du droit international en vigueur qui traite de certains aspects spécifiques du terrorisme.

La lutte contre le terrorisme est multiforme et le rôle de l'Organisation des Nations Unies doit aussi toucher à toute une série de sujets, y compris celui qu'on a coutume d'appeler les causes profondes du terrorisme. De fait, c'est seulement en isolant les terroristes, en dévoilant le caractère pervers de leur programme, et en empêchant ainsi qu'un plus grand nombre de personnes malavisées et de laissés-pour-compte rejoignent une cause folle, que nous mènerons notre lutte à bon terme. La pauvreté, l'exclusion sociale et la marginalisation, ainsi que le manque d'éducation de base sont les domaines-clés où nous devons porter nos efforts. Il ne s'agit certainement pas de questions nouvelles à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, mais il faut faire plus et mieux. Des changements de politiques avisés et solidement étayés ne sauraient être des concessions au fléau du terrorisme. Une telle manière de penser nous paralyserait et nous conduirait à l'inaction. Il est primordial que l'esprit de coopération internationale, au lieu d'être sélectif et de courte durée, prévale dans notre travail sur ces questions essentielles.

L'Organisation des Nations Unies doit également se pencher sur le lien complexe qui existe entre terrorisme et droits de l'homme. La promotion et la protection des droits de l'homme ne doivent pas faire les frais de la lutte contre le terrorisme. Les droits de l'homme ne sont pas un luxe que nous pourrions nous permettre en temps de vaches grasses et dont nous

pourrions nous dispenser en temps de crises. Bien au contraire, ils sont le fondement même sur lequel reposent toutes nos activités. Réduire les normes actuelles en matière de droits de l'homme au nom de la lutte contre le terrorisme serait céder sur nos valeurs les plus fondamentales – les valeurs mêmes que les auteurs d'attaques terroristes veulent détruire. Nous ne devons pas accepter que ceci se produise. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée s'est achevée le 8 septembre. J'ai eu l'honneur de participer à cette manifestation en ma qualité de Président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui a servi d'organe préparatoire régional à la Conférence. Après un processus on ne peut plus difficile et complexe, la Conférence a abouti aux résultats qui sont probablement les meilleurs possibles – le règlement de questions appartenant à la fois au passé et au présent, et un ordre du jour antidiscriminatoire mondial avec lequel nous pouvons tous travailler.

Les difficultés connues lors de la Conférence de Durban se reflètent dans le débat qui se poursuit sur les détails techniques, mais importants, qui subsistent. Il faut trouver le plus rapidement possible la volonté politique nécessaire afin que le message lancé à Durban touche le monde entier. Les événements du 11 septembre ont donné une signification particulière à ce message, car le racisme et l'intolérance peuvent être à la fois la cause et la conséquence du terrorisme. L'un des plus importants défis que nous pose la lutte contre le terrorisme consiste à prévenir la discrimination contre les personnes en raison de leur appartenance à certains groupes ethniques.

Certains interprètent les événements du 11 septembre comme la concrétisation d'un affrontement prévu entre les civilisations. Ils ont tort. Ceux qui ont perpétré les attaques ne représentent ni une civilisation ni une religion; ils ne croient qu'en la terreur, la violence et la destruction. Ce sont simplement des criminels. Leurs actes ne constituaient pas une attaque contre une civilisation; ils étaient une attaque et un crime contre l'humanité. Toutefois, bien entendu, rien ne servirait mieux leurs intentions qu'un affrontement entre les civilisations. L'ONU est donc appelée à prévenir un tel affrontement. L'Année internationale pour le dialogue entre les civilisations nous rappelle de façon tout à fait opportune ce que

représente l'Organisation des Nations Unies depuis sa création.

Le terrorisme ne peut pas être combattu uniquement par des moyens militaires ou par une coopération judiciaire internationale. Ce n'est qu'en allant au-delà de ces mesures évidentes que nous pourrions réussir à long terme. Nous devons modifier la conscience et la sensibilisation collectives de toutes les sociétés, et enseigner aux enfants la futilité et les dangers du recours à la violence pour régler des conflits. Les terroristes utilisent les formes de violence les plus extrêmes. Par conséquent, ils doivent donc être effectivement exclus de la société. Ils doivent être considérés comme des hors-la-loi. Nous ne devons pas accepter que des terroristes acquièrent le statut d'acteurs politiques en ayant recours à la violence et en s'attaquant à des civils sans aucun discernement.

Cette position commune contre le terrorisme doit aller de pair avec notre volonté d'engager un dialogue pacifique avec ceux qui défendent des causes politiques légitimes, aussi difficile que cela puisse paraître. Ce n'est qu'en veillant à ce que des collectivités et des entités ne soient pas victimes d'oppression, et qu'elles aient la possibilité d'exprimer leurs préoccupations, que nous pourrions éliminer un jour le terrorisme. Dans ce contexte, il importe que la communauté internationale mette au point des mécanismes qui permettent un tel dialogue, sur la base d'un cadre accepté de tous et des normes existantes du droit international. Nous ne devons pas accepter le terrorisme comme un fait inévitable; nous devons plutôt croire en notre capacité de l'éliminer. Cet objectif peut sembler distant ou irréalisable, mais c'était également le cas de l'objectif visant à éliminer l'esclavage au XIXe siècle et le fascisme au XXe siècle. Il nous incombe donc à tous de nous libérer du terrorisme, ce fléau du XXIe siècle.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thérence Sinunguruza, Ministre des relations extérieures et de la coopération du Burundi.

**M. Sinunguruza** (Burundi) : C'est un insigne honneur pour moi de prendre la parole ce jour devant cette auguste Assemblée à l'occasion de la tenue de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale de notre Organisation. Au nom de ma délégation, je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères félicitations à M. Han Seung-soo de la

République de Corée pour sa brillante élection en qualité de Président de cet organe de l'Organisation des Nations Unies. Sa grande expérience, son dynamisme et sa compétence constituent pour nous un garant sûr de succès des travaux de la présente session. Il peut compter sur l'entière disponibilité de ma délégation qui ne ménagera aucun effort pour lui faciliter la tâche pour le meilleur accomplissement de sa noble mission.

Je voudrais ensuite rendre un vibrant hommage à S. E. M. Harri Holkeri, pour la manière dont il s'est acquitté de son mandat dans la conduite des travaux de la précédente session. Nous avons tous apprécié ses nombreux talents d'homme d'État et de diplomate avisé qui ont largement contribué à faire parvenir à bon port lesdits travaux.

Je voudrais enfin saisir cette heureuse occasion pour transmettre les salutations du peuple burundais à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et lui exprimer une fois de plus mes chaleureuses félicitations pour sa reconduction unanime à la tête de notre Organisation pour un second mandat. Je lui adresse en même temps mes chaleureuses félicitations pour le prix Nobel de la paix qui vient de lui être décerné ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies elle-même. Cette marque de confiance renouvelée est l'expression éclatante de la reconnaissance de la famille onusienne des efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer aux quatre coins de la planète pour la cause de la paix et du développement. Mon gouvernement lui est particulièrement reconnaissant pour son engagement personnel à aider le peuple burundais à sortir de la crise en vue de retrouver, à travers le processus de paix en cours, la voie de la paix, de la réconciliation et de la stabilité.

Nous avons été tous choqués et horrifiés par les attentats meurtriers perpétrés ici à New York, à Washington et en Pennsylvanie le 11 septembre 2001. Mon gouvernement a condamné fermement ces actes terroristes crapuleux caractérisés par une barbarie inqualifiable. Le Président de la République du Burundi, S. E. M. Pierre Buyoya, a aussitôt envoyé un message de condoléances au Président George Bush dès l'annonce de ces tragiques événements.

Les événements du 11 septembre 2001 constituent un nouveau défi mondial lancé à l'ONU dans son combat engagé contre le terrorisme et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le

Gouvernement de la République du Burundi souscrit entièrement aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme. Gagné aux idéaux de paix et de sécurité dans le monde, il entend apporter sa contribution pour l'établissement d'un monde où serait banni le terrorisme international. À cet effet, le Burundi fait siennes les différentes conventions internationales contre le terrorisme international; il a déjà ratifié trois d'entre elles et ce matin, nous avons procédé à la signature de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme adoptée en 1999. Des dispositions nécessaires seront prises pour la signature et la ratification de celles qui restent. Le Burundi salue l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et s'engage à examiner en profondeur la portée de son application intégrale sur le territoire national.

Au regard du dispositif juridique combien riche et raffiné existant depuis bientôt une trentaine d'années pour lutter contre ce fléau, une profonde prise de conscience et une action collective beaucoup plus soutenue s'imposent encore aujourd'hui. Le Gouvernement burundais souscrit au contenu de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité qui souligne

« qu'il convient de renforcer la coordination des efforts accomplis aux échelons national, sous-régional, régional et international afin de renforcer une action mondiale face à ce grave problème et à la lourde menace qu'il fait peser sur la sécurité internationale. » (*S/RES/1373 (2001), par. 4*)

Cette action mondiale s'impose évidemment et prioritairement à nous, membres de cette Organisation, auxquels la Charte confère explicitement le rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

S'agissant de la situation dans mon pays, le Burundi, la présente session se tient au moment où le processus de paix vient de franchir une étape particulièrement décisive. En effet, l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé le 28 août 2000, commence à être résolument mis en application. Qu'il me soit permis de relater à l'intention des délégués ici présents certains faits importants qui méritent d'être soulignés. Après plusieurs consultations entre signataires de l'Accord de paix, et après la Facilitation et l'Initiative régionale, la

question du leadership de la transition pour les trois années à venir a été réglée. C'est en date du 1er novembre 2001 qu'a eu lieu la cérémonie d'investiture solennelle du Président et du Vice-Président de la République ainsi que celle du Gouvernement de transition.

Je tiens à exprimer les très sincères remerciements du Gouvernement et du peuple burundais aux chefs d'État et autres hautes personnalités qui ont rehaussé de leur présence les cérémonies.

À cette étape importante du processus de paix, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir, à savoir celui de rendre hommage en premier lieu à feu Mwalimu Julius Nyerere qui, le premier, a joué le rôle de médiateur dans le processus de paix interburundais dans un contexte ô combien délicat. Je tiens en second lieu à saluer solennellement le courage, la clairvoyance, la persévérance et le tact dont S. E. le Président Nelson Mandela a particulièrement fait preuve tout au long des négociations interburundaises en vue d'aider le peuple burundais à retrouver le chemin de la paix, de la réconciliation et de la démocratie. Du haut de cette tribune, je voudrais lui exprimer nos sentiments de profonde gratitude. Les mêmes sentiments de sincère reconnaissance nous animent à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies, de tous les pays et de toutes les personnalités qui ont travaillé de près ou de loin à la signature de l'Accord de paix et qui continuent à s'investir pour son application intégrale. C'est grâce à tous ces efforts conjugués qu'un grain d'espoir est perceptible dans le ciel politique burundais.

Le nouveau Gouvernement s'est fixé comme programme prioritaire l'arrêt de la guerre, la réhabilitation des personnes sinistrées et le redressement de la situation socioéconomique. Cependant, malgré notre ferme volonté d'aller de l'avant, ce programme reste confronté à d'énormes défis tels que la persistance de la guerre et l'aggravation de la pauvreté.

S'agissant de la poursuite de la guerre, nous devons déplorer que les groupes armés continuent à semer pleurs et désolation ici et là dans le pays en poursuivant une guerre sans nom, une guerre qui tue des innocents, dans leur maison, dans les camps de déplacés ou sur les routes, une guerre qui favorise des pillages et des viols et qui détruit des infrastructures

sociales et économiques si chèrement acquises. Nous dénonçons et condamnons fermement la nouvelle forme de violence, à savoir l'enlèvement des écoliers par des éléments rebelles pour les enrôler de force dans la guérilla ou pour leur faire exécuter de sales besognes.

Dans ce contexte, la priorité des priorités pour mon pays reste donc la recherche d'un cessez-le-feu, qui permettra de lancer les grandes réformes envisagées durant la période de transition. Or nous constatons qu'en dépit de nombreuses démarches du Gouvernement en direction des groupes armés Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD)-Forces pour la défense de la démocratie (FDD) et Forces nationales de libération (FNL) pour les inviter à adhérer au processus de paix et entamer les négociations avec eux, aucun engagement formel de leur part ne semble encore se manifester résolument pour nous permettre d'aller de l'avant dans cette voie. Néanmoins, nous pensons qu'aujourd'hui, ces groupes armés n'ont plus de revendications politiques propres à brandir au moment où l'Accord d'Arusha prévoit leur participation aux institutions de transition, leur recrutement dans les corps de défense et de sécurité, sans oublier leur réinsertion socioprofessionnelle s'ils le souhaitent.

Tout en remerciant tous nos partenaires pour les différentes initiatives déjà prises pour amener la rébellion burundaise à adhérer au processus de paix, je voudrais demander une fois de plus à tous les pays de l'Initiative régionale, à l'équipe de la Facilitation dans les pourparlers interburundais, à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à l'ONU et au reste de la communauté internationale de continuer à faire pression sur ces groupes armés pour qu'ils déposent les armes et rejoignent les autres Burundais à la table des négociations sans plus attendre, conformément à la résolution 1375 (2001) adoptée par le Conseil de sécurité, le 29 octobre 2001, et aux autres déclarations du même Conseil. Nous sollicitons particulièrement le précieux concours des pays de la sous-région, tous cosignataires de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation Burundi, pour que toutes les dispositions nécessaires soient prises afin que ces groupes armés n'attaquent plus le Burundi. Malgré ces différentes démarches, si la rébellion continue à s'obstiner et à refuser le dialogue, mon gouvernement demandera à la communauté internationale et à toutes les parties signataires de l'Accord d'Arusha de tout mettre en

oeuvre pour neutraliser et désarmer les FDD et FNL en même temps que les autres forces négatives qui leur sont alliées.

La détérioration persistante de la situation socioéconomique de mon pays constitue une autre préoccupation majeure pour la nouvelle équipe gouvernementale. En effet, huit ans de guerre fratricide aggravée par trois années d'embargo économique injustifié, de juillet 1996 à janvier 1999, ont plongé le pays dans un état de pauvreté excessive qu'il sera difficile d'éradiquer. De plus, la coopération internationale a été gelée depuis 1996, provoquant ainsi une pénurie de devises et une grande érosion monétaire. Au cours de l'an 2000, l'activité économique a également continué à subir les contrecoups de la sécheresse, entraînant une croissance négative durant deux années consécutives pour un pays essentiellement agricole.

Au cours de cette même période de crise, la situation sanitaire s'est sensiblement détériorée. Malgré les efforts déployés par mon gouvernement, le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies comme celles liées à la malnutrition, continuent à faire des ravages au sein de la population affaiblie par les affres de la guerre. Les principaux indicateurs de performance de l'éducation sont en net recul. L'accès à l'eau potable et les conditions d'hygiène et d'assainissement se sont aussi fortement dégradés au moment où beaucoup d'habitations et autres infrastructures sociales de base comme les écoles et les centres de santé ont été détruits par la guerre.

Face à cette situation particulièrement éprouvante, le Burundi attend beaucoup des Nations Unies et de ses institutions, de ses différents partenaires bilatéraux, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales pour l'aider à redresser son économie au nom de la solidarité internationale, au profit de ses populations plongées aujourd'hui dans un état de pauvreté jamais atteint auparavant. Je lance donc un appel pressant aux différents partenaires de mon pays pour la concrétisation urgente des promesses faites au terme de la conférence des bailleurs de fonds sur le Burundi tenue à Paris, les 11 et 12 décembre 2000, en vue de la reconstruction et du redressement de l'économie burundaise. Une table ronde sur le suivi des engagements pris lors de cette conférence sera organisée à Genève du 6 au 7 décembre prochain; le Gouvernement burundais compte sur la participation

active des partenaires et surtout sur la libération de l'assistance promise.

Sur la scène internationale, la délégation burundaise appelle de ses voeux la mise en oeuvre des dispositions contenues dans la Déclaration du Millénaire, adoptée l'année dernière par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de notre Organisation. Elle soutient particulièrement la réforme du Conseil de sécurité et se félicite de constater que cette question a déjà un large soutien des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle regrette néanmoins que les discussions sur les modalités de cette réforme soient dans l'impasse, huit ans après la création du Groupe de travail, régi par la résolution 48/26, adoptée par cette Assemblée générale, le 3 décembre 1993. Ma délégation reste toutefois confiante quant à l'aboutissement rapide des travaux de ce groupe, dont les résultats sont d'intérêt primordial pour la redynamisation de cet important organe.

Le Burundi voudrait attirer l'attention de cette Assemblée sur les problèmes devenus de plus en plus graves et inquiétants dus à l'accumulation et à la prolifération excessive et déstabilisatrice des armes légères et de petit calibre ainsi que la course aux armements. À cet égard, une nécessité sans cesse croissante de mettre au point et d'appliquer effectivement des programmes concrets de désarmement se fait sentir avec acuité. Nous nous félicitons de l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, lors de la dernière Conférence des Nations Unies, tenue du 9 au 20 juillet dernier, ici même à New York. Notre souhait le plus cher est que ce programme puisse connaître une application effective pour soulager la souffrance des populations dans les régions où ce genre d'armes ne cesse de causer la mort de milliers d'innocents. De plus, le Gouvernement burundais reste attaché à l'objectif de l'élimination totale des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques.

Faire prévaloir la paix et la sécurité, c'est aussi adopter une stratégie opérationnelle de prévention des conflits afin d'avoir une compréhension approfondie des motifs et de la dynamique de l'affrontement en vue de guérir le mal par la racine. C'est également s'attaquer résolument aux causes d'ordre structurel qui poussent aux révoltes humaines. Ces causes ont pour nom l'ignorance, la misère, la maladie, l'extrême

pauvreté, le sous-développement et ses corollaires, les inégalités dans la distribution des richesses. Il y a un enchaînement direct entre les actes désespérés et le fanatisme entretenu sur fond de frustrations et d'humiliations. Aussi, le déséquilibre entre le Nord et le Sud n'est pas de nature à favoriser un équilibre harmonieux. En effet, selon les statistiques disponibles, plus du tiers de l'humanité vit dans une pauvreté absolue, ce qui risque de s'aggraver si les pays riches continuent à ne pas assumer leurs responsabilités en matière d'aide au développement.

De par ses effets induits, l'amélioration des conditions de vie des populations contribue à la réduction d'autres faits anachroniques résultant de la pauvreté, comme le travail des enfants, prohibé par les conventions de l'Organisation internationale du Travail, et la propagation de la pandémie du VIH/sida. Ma délégation garde l'espoir que la Conférence internationale pour le financement du développement, prévue en mars 2002 au Mexique, adoptera des stratégies visant la réduction de ces inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. Elle attend de cette conférence la définition des objectifs stratégiques en termes de cohérence des politiques d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale quel que soit leur niveau de développement.

S'agissant de la mondialisation, nombreux sont ceux qui en récuse les effets pervers comme en témoignent des lieux d'affrontement comme Seattle et Gênes. Dans ce contexte, le devoir qui nous incombe est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière et dans l'intérêt de tous. Une autre question qui préoccupe ma délégation reste celle de la dignité humaine qui ne peut se concevoir en l'absence du respect des droits de l'homme, dont le droit à l'autodétermination. Pour ce faire, la délégation burundaise garde l'espoir que la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme pour la période 2001-2010, proclamée par cette Assemblée par sa résolution 55/146 du 8 décembre 2000, contribuera à l'éradication de ses derniers bastions.

L'on ne saurait parler de concorde internationale sans évoquer le droit à la justice, une justice saine et équitable dans le règlement des différends. À ce sujet, ma délégation voudrait encore une fois réitérer l'importance que le Gouvernement burundais attache à la Cour internationale de Justice, dont les préparatifs préliminaires à sa ratification sont en cours. De fait, ma

délégation partage la même conviction que le Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, lorsqu'il affirme qu'il faut édifier un monde où règnent l'ordre et la justice par le respect de la primauté du droit dans les relations internationales.

Les défis auxquels la communauté internationale est confrontée sont multiples et multiformes. L'efficacité de notre Organisation sera jugée à l'aune de sa capacité de maintenir la cohésion et de promouvoir le développement intégral de l'homme en vue de façonner un monde épanoui, épris de paix, de fraternité et d'égalité. Et nous sommes tous appelés à oeuvrer pour cette noble cause.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Hasmy Agam, chef de la délégation de la Malaisie.

**M. Hasmy** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait féliciter le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que sous sa direction compétente et avisée, il dirigera les travaux de cette Assemblée de façon efficace. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau, y compris à vous, Monsieur le Président.

Je voudrais également m'associer aux autres orateurs pour exprimer la gratitude de ma délégation à M. Harri Holkeri pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je dois aussi féliciter M. Kofi Annan pour sa réélection à la fonction de Secrétaire général de l'ONU pour un nouveau mandat de cinq ans. Nous sommes convaincus qu'il continuera de servir l'Organisation avec le même engagement résolu dont il a fait montre par le passé. Nous le félicitons aussi, ainsi que l'Organisation des Nations Unies, d'avoir reçu le prix Nobel de la paix, à l'occasion du centenaire de sa création. Cela constitue une reconnaissance méritée pour les nombreuses contributions que lui-même et l'Organisation ont apportées au service de la communauté internationale.

Nous sommes heureux d'avoir pu enfin convoquer le débat général après les incertitudes que nous avons connues après les événements horribles du 11 septembre 2001. La Malaisie a fermement condamné les attaques terroristes et partagé l'angoisse

du peuple américain à la suite de la mort insensée de milliers d'innocents. Nous exprimons de nouveau nos sincères condoléances aux États-Unis et aux autres pays qui ont perdu des ressortissants au cours de cette tragédie. Nous-mêmes, nous avons perdu un certain nombre de nos ressortissants et comprenons la peine des familles. En tant que pays musulman, nous sommes extrêmement préoccupés par le fait qu'un groupe d'égarés, identifiés comme des musulmans, ont commis de tels actes au nom de notre religion sacrée. Ils ont terni le nom de l'islam, une religion qui appelle à la paix, et ont essayé d'assimiler leur idéologie de terreur à notre foi, desservant ainsi grandement notre grande religion et notre communauté. Mais heureusement, leur ruse a échoué et à cet égard, nous remercions le Président George W. Bush, ainsi que d'autres dirigeants du monde, d'avoir catégoriquement rejeté tout stéréotype et toute association de l'Islam et des musulmans au terrorisme. À cet égard, tout doit être fait pour s'assurer que les citoyens musulmans ne soient victimes d'aucune discrimination, du fait de leur foi, de leur origine ou de leur nationalité.

Par ailleurs, ma délégation présente ses sincères condoléances aux délégations des États-Unis et de la République dominicaine, et à celles d'autres États Membres à la suite de la perte de leurs ressortissants dans le tragique accident d'avion qui a eu lieu hier à Long Island.

La Malaisie est prête à contribuer à l'effort mondial pour lutter contre le fléau du terrorisme. Pour y faire face, il faut que la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU, mette en place une stratégie avisée qui fasse une place à tous les aspects du problème. Si nous comprenons le désir naturel de mener des représailles contre les individus soupçonnés d'être à l'origine de ces attaques odieuses et contre leurs partisans, nous ne croyons pas que des opérations militaires soient la meilleure des solutions ou la plus efficace, ni qu'elle soit sage sur le plan politique. Nous craignons que des opérations militaires ne provoquent plus de problèmes qu'elles n'en règlent. Une bonne stratégie devrait, outre l'option militaire, inclure des efforts politiques et diplomatiques, ainsi que des mesures juridiques, économiques et autres. Il devrait s'agir d'une campagne longue et soutenue visant à trouver et à détruire une fois pour toutes chaque racine de l'organisation ou des organisations terroristes responsables de ces attaques.

Un effort concerté et coordonné de la part de la communauté internationale est l'approche la plus appropriée et la plus efficace. À cet effet, il est nécessaire de convoquer une conférence internationale au plus haut niveau pour examiner la question du terrorisme sous tous ses aspects et dans toutes ses manifestations, y compris la nécessité de s'entendre sur la définition de ce qui constitue le terrorisme. C'est important car, ainsi, le terrorisme pur, qu'aucun prétexte que ce soit ne peut justifier, pourra être différencié des luttes légitimes que mènent des peuples sous domination coloniale ou étrangère ou sous occupation étrangère pour leur autodétermination ou leur libération nationale, ce que reconnaissent les résolutions pertinentes de l'ONU et d'autres déclarations internationales. Il est essentiel de s'accorder sur la définition du terrorisme si l'on veut dissiper toutes les ambiguïtés et les incertitudes qui risquent d'entraver la coopération internationale. Une telle conférence pourrait également aborder la question importante des causes profondes ou des facteurs du terrorisme. Ces facteurs peuvent être de nature politique, économique ou sociale, mais il faut s'y attaquer sérieusement et objectivement afin que soient formulées des stratégies appropriées et des mesures pratiques et efficaces.

Pour ce qui est de l'Afghanistan, il faudrait que les bombardements actuels cessent immédiatement pour épargner toutes nouvelles souffrances aux malheureux Afghans qui souffrent depuis trop longtemps – 20 ans déjà. Ils devraient pouvoir rentrer dans leurs villages et dans leurs foyers pour se préparer à l'hiver et au Ramadan qui approchent à grands pas. L'arrêt des bombardements permettrait aussi le retour du personnel international spécialisé dans les opérations de secours, qui pourrait reprendre son méritoire travail humanitaire. Le pays a besoin d'une aide humanitaire internationale immense. Nous saluons les pays qui ont répondu généreusement et nous lançons un appel à ceux qui ne l'ont pas fait. Nous-mêmes avons mis en place un fonds de secours pour l'Afghanistan qui a été très bien reçu par le Gouvernement et par le public. Sur les fronts politique et diplomatique, l'ONU devrait faire tous les efforts possibles pour instaurer la paix en Afghanistan par un règlement politique. Nous espérons que le débat sur cette question, actuellement en cours au Conseil de sécurité, donnera des résultats constructifs.

La situation en Palestine et au Moyen-Orient continue d'être un grave sujet de préoccupation pour la communauté internationale. Il faut traiter cette question au plus vite, non seulement en elle-même, mais aussi pour éviter que certains groupes ne l'exploitent à leurs propres fins. Pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient, il est impératif de réactiver d'urgence le processus de paix. Nous pensons que le rapport Mitchell offre une bonne base de retour à la table des négociations. Nous félicitons l'Autorité palestinienne d'avoir accepté ce rapport sans réserve. Nous regrettons cependant que les Israéliens, tout en indiquant une « acceptation » globale, aient rejeté des parties importantes du rapport, y compris l'appel à un arrêt complet des activités de colonisation, qui sont l'une des principales causes du cycle actuel de violence dans le territoire palestinien occupé.

L'offensive militaire continue contre les Palestiniens soulève des questions quant à la sincérité des dirigeants israéliens à l'égard de la paix. Les autorités israéliennes ont tenté d'intimider la population palestinienne en recourant à une force écrasante, en utilisant tout un éventail de leurs arsenaux terrifiants. Ce recours excessif à la force a fait plus de 800 morts parmi les Palestiniens, et plus de 20 000 blessés. Malheureusement, les appels de la communauté internationale n'ont pas été entendus, et les forces israéliennes poursuivent leur offensive contre les Palestiniens sous prétexte de terminer la campagne contre le terrorisme. Les actions agressives de la puissance occupante doivent cesser si l'on veut donner à la paix une chance de s'affirmer.

Il n'y a pas de solution militaire à ce problème. En fait, les mesures de provocation prises par Israël ne feront qu'aggraver la situation. Nous demandons donc instamment au Gouvernement israélien de cesser de rechercher une solution militaire. Une solution juste, globale et durable ne sera possible que grâce à un règlement politique négocié – processus que la communauté internationale et cet organe doivent rechercher activement. Cela doit inclure le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris la ville d'Al Qods Al Charif et le Golan syrien occupé. Nous réaffirmons également notre appui à la création d'un État indépendant de Palestine avec Al Qods Al Charif pour capitale. Seule l'application de toutes les résolutions internationales sur la question palestinienne pourront garantir une paix durable entre Israël et la

Palestine. Encore une fois, nous appelons Israël à respecter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous attendons également la restitution du Golan syrien au plus vite. Nous espérons voir à l'avenir un environnement propice au développement et à de vastes perspectives dans un Moyen-Orient pacifique et stable.

La Malaisie a toujours été opposée au recours aux sanctions en tant qu'instrument de punition collective. Personne ne peut nier leurs effets débilants sur l'ensemble de la population des pays touchés. Nous engageons donc instamment la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à réexaminer avec attention l'impact des sanctions sur des États Membres, en particulier les sanctions imposées à l'Iraq et à la Libye qui, à notre avis, devraient être levées dès que possible car elles ont déjà atteint leur objectif.

Le danger d'un holocauste nucléaire demeure réel et grave. Nous devons chercher à tout prix à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes de destruction massive – armes nucléaires, chimiques et biologiques. Nous devons faire tous les efforts possibles pour renforcer toutes les mesures actuelles relatives au désarmement nucléaire, au contrôle et à la réduction des armes nucléaires. La recherche multilatérale de véritables mesures de désarmement et de non-prolifération doit rester la priorité absolue du programme mondial de désarmement.

Depuis plus de 20 ans que dure la pandémie du VIH/sida, l'ONU a enfin reconnu ses conséquences catastrophiques sur toutes les populations du monde et a organisé une session extraordinaire pour amplifier la réaction à cette pandémie. Il incombe maintenant à la communauté internationale de prendre des mesures résolues et concertées pour lutter contre ce fléau et reconnaître que les populations les plus touchées sont aussi les plus pauvres et qu'elles manquent des ressources nécessaires pour agir seules. Environ 95 % de tous les séropositifs vivent dans des pays en développement. Il est donc indispensable de leur octroyer toute l'aide possible pour lutter contre ce fléau. Nous espérons qu'une conférence d'examen se tiendra dans quelques années pour évaluer les progrès réalisés dans notre lutte contre cette maladie dévastatrice.

Le racisme est l'une des formes les plus odieuses de violations des droits de l'homme, non seulement en soi, mais aussi parce qu'il engendre d'autres formes extrêmes de violations systématiques des droits de l'homme telles que le colonialisme, l'esclavage et le génocide qui, à leur tour, ont été pour un trop grand nombre, source de pauvreté, de sous-développement, de marginalisation et d'exclusion sociale. Nous sommes donc encouragés par les résultats de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale et ethnique, la xénophobie et d'autres formes contemporaines d'intolérance qui y sont associées, tenue récemment à Durban et qui contient des éléments qui nous permettront de poursuivre nos efforts pour éliminer le racisme; un des résultats les plus importants est que la communauté internationale a reconnu que l'esclavage et la traite sont des crimes contre l'humanité. Malheureusement, nous considérons que les textes issus de la Conférence sont insuffisants car ils n'abordent pas suffisamment la situation du peuple palestinien, victime de politiques fondées sur la discrimination et l'exclusion.

Nous attendons avec intérêt la prochaine session extraordinaire consacrée aux enfants, affirmation du rôle central des enfants dans notre avenir commun et preuve de notre détermination d'assurer la survie, la protection et le développement de tous les enfants du monde. Si nombre des objectifs énoncés par le Sommet mondial pour les enfants ont été réalisés, on estime encore à 600 millions le nombre d'enfants qui luttent pour survivre, se nourrir et apprendre avec moins d'un dollar par jour. N'oublions pas non plus le triste sort des enfants touchés par les sanctions, tels que les malheureux enfants irakiens dont beaucoup meurent avant l'âge de 5 ans.

Beaucoup d'entre nous dans le monde en développement avaient bien accueilli le phénomène de la mondialisation, l'adoptant sans presque se poser de questions comme une panacée à tous nos problèmes. Le réveil a été décevant, lorsque nous avons vu que plutôt qu'un processus bénéficiant globalement à toute l'humanité, il s'agissait beaucoup plus souvent d'une stratégie ne profitant qu'à quelques-uns. Si le monde est plus riche aujourd'hui, des millions de personnes vivent encore dans la pauvreté absolue et souffrent du besoin, de la maladie et de la malnutrition. La mondialisation est un phénomène complexe, comportant autant de perspectives que de défis. Si les effets de la mondialisation sont profonds et étendus,

tous ne sont pas nécessairement positifs. En choisissant cette voie, nous devons être sûrs que les effets négatifs, en particulier sur les pays en développement, sont réduits au minimum.

Si la mondialisation est poursuivie sous sa forme actuelle, caractérisée entre autres par l'affaiblissement de la souveraineté nationale et la mainmise croissante des nations les plus puissantes sur les nouvelles technologies, elle ne constituera pas le remède universel qu'on croyait. La crise financière asiatique a éloquemment montré le côté négatif de la mondialisation. Elle a montré l'instabilité intrinsèque du système économique mondial, où commerce et libéralisation économique n'ont pas nécessairement signifié croissance et développement plus soutenus pour les pays en développement. Ce qui est clair, c'est que la croissance et le développement exigent un climat international favorable et un appui international capable de promouvoir la croissance dans l'équité pour le bien de tous.

Pour que les pays en développement puissent participer à la mondialisation et en bénéficier également, il faut financer le développement, notamment, à l'aide de moyens suffisants. Il est par conséquent extrêmement décourageant d'assister au cours des ans à l'effritement régulier du volume de l'aide publique au développement (APD) aux pays en développement. La nécessité constante d'injections d'APD et de ressources financières nouvelles et supplémentaires va s'avérer encore plus critique avec les progrès de la mondialisation et le passage à la nouvelle économie fondée sur le savoir. À moins que la situation ne s'améliore en ce qui concerne l'APD, les pays en développement se trouveront encore plus marginalisés dans une mondialisation économique très rapide, en évolution constante, toujours plus technologique et compétitive. Les pays en développement, notamment les moins avancés, doivent par conséquent continuer de recevoir une aide plus soutenue si l'on veut que la croissance et la prospérité économique soient mieux réparties. Les pays en développement, pour leur part, doivent mettre leurs affaires en ordre en adoptant une politique économique saine.

La question du financement du développement est particulièrement pertinent et important s'agissant de régler les problèmes de développement que connaissent de nombreux pays. La Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra au

Mexique au début de l'année prochaine, nous fournira l'occasion de dégager un consensus international sur les questions relatives au financement du développement sous tous ses aspects. Nous remercions le Gouvernement mexicain d'avoir accepté d'accueillir cette importante Conférence à Monterrey, et nous comptons bien pouvoir y apporter une contribution constructive. Nous espérons que l'on pourra y aborder les problèmes centraux du financement du développement, et d'autres questions systémiques comme la réforme du système financier international, qui n'a fait aucun progrès, malgré le consensus existant autour d'elle.

Comme source novatrice de financement du développement, la Conférence de Monterrey devrait également envisager, notamment, l'établissement d'un système de taxation internationale qui servirait à renforcer les infrastructures dans les pays les moins avancés. Cette taxe internationale, suggestion du Premier Ministre de mon pays, M. Mahathir Mohamad, serait payée par les pays ayant bénéficié du commerce international, en sus de l'aide économique qu'ils apportent aux pays en développement. La Malaisie est tout à fait disposée à payer sa part d'une telle taxe d'infrastructure.

La difficulté à laquelle doivent faire face les pays en développement pour s'insérer dans le système commercial international tourne autour de leur capacité de participer pleinement et activement au système commercial multilatéral. Malheureusement, beaucoup de pays en développement ne tirent aucun profit de la libéralisation des échanges internationaux parce qu'ils ne sont pas en mesure d'accéder aux marchés des pays développés. Si la mondialisation est associée à la notion de liberté des échanges, de nombreux pays développés continuent de recourir communément à des méthodes protectionnistes et aux subventions dans le cadre de leur politique économique, tout en insistant pour ouvrir les marchés des pays en développement au nom de la mondialisation. Il est également décevant pour les pays en développement que bien peu ait été fait, structurellement, dans le domaine du commerce pour améliorer leur compétitivité sur le marché mondial. Il est urgent, par conséquent, de faciliter l'intégration des pays en développement au système commercial mondial par le biais, notamment, des mesures différentielles spéciales prévues dans le cadre du cycle d'Uruguay. Un nouveau cycle éventuel devrait veiller à ce que les négociations s'attaquent

effectivement aux problèmes et aux préoccupations des pays en développement. Toutefois, toute négociation devra reconnaître formellement que les pays les moins avancés, et d'ailleurs beaucoup de pays en développement, n'ont ni les ressources financières ni les ressources humaines nécessaires pour honorer leurs obligations actuelles, et encore moins celles qui résulteraient de nouvelles négociations. À cet égard, nous estimons que le rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'un des rares mécanismes s'occupant du développement des pays en développement, est de la plus haute importance. Nous espérons que la CNUCED continuera de jouer un rôle moteur dans l'aide aux pays en développement, en aidant, notamment les pays à atteindre l'objectif que s'est donné la Déclaration du Millénaire : réduire de moitié les taux de pauvreté d'ici à 2015.

En ce qui concerne la situation en Afrique, ma délégation salue la Déclaration du Millénaire de l'ONU adoptée l'an dernier, par laquelle elle s'engage, entre autres, à s'atteler à répondre aux besoins de l'Afrique. La communauté internationale doit continuer d'assister les pays africains face à leurs besoins de développement. Nous devons continuer d'aider nos frères africains dans leur lutte pour une paix durable, pour l'élimination de la pauvreté et pour le développement durable. La Malaisie a réussi, pour sa part, à apporter sa modeste contribution à travers le Programme malaisien de coopération technique mis en place en 1981. Beaucoup de ressortissants de pays africains ont déjà suivi en Malaisie différents cours de formation de courte et moyenne durée dans les domaines de l'administration publique, de la gestion et des technologies. Nous avons également développé des relations économiques avec certains pays africains sur la base du concept de partenariat intelligent, faisant intervenir les gouvernements et le secteur privé, dans le but de promouvoir des activités économiques saines et durables profitables à chacun des partenaires. La Malaisie se réjouit d'avance de renforcer, dans la mesure de ses ressources limitées, sa coopération et sa solidarité avec l'Afrique, dans l'esprit de la coopération Sud-Sud.

La Malaisie se félicite de l'engagement du Secrétaire général en faveur d'une évolution de l'ONU d'une culture de la réaction vers une culture de la prévention. Cette dernière doit devenir la pierre d'angle du système de sécurité collective de l'Organisation

pour le nouveau siècle. Il est en effet bien plus utile et plus rentable de procéder ainsi, du point de vue tant financier qu'humain, que de mettre sur pied une opération ou des activités une fois qu'un conflit a éclaté. Nous notons avec plaisir que le Secrétaire général continue de défendre cette politique auprès des organisations régionales pertinentes afin de renforcer encore l'approche globale en tirant parti des stratégies régionales de prévention. Nous exhortons le Secrétaire général à poursuivre ses consultations avec les groupes régionaux et sous-régionaux pertinents à cet égard.

Pour terminer, je voudrais évoquer une question mentionnée par notre Premier Ministre, M. Mahathir Mohamad, dans son discours à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, et qui concerne les immunités accordées aux ressortissants d'États Membres dans le cadre de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, une fois qu'ils ont été nommés à des fonctions, telles que rapporteur, à l'ONU. La Malaisie reconnaît la nécessité d'octroyer des immunités pour permettre à ces hauts fonctionnaires de s'acquitter effectivement de leur mandat, mais il semble qu'ils soient capables d'utiliser cette immunité comme couverture contre toute critique faite à l'encontre de leur propre gouvernement, notamment pour des paroles qui ne s'inscrivent pas dans leur mandat. À n'en pas douter, ces fonctionnaires eux-mêmes doivent être traités comme des citoyens ordinaires, obéissant aux lois du pays, lorsqu'ils ne sont pas officiellement « en mission ». Ma délégation demande que des directives claires régissent la conduite des hauts fonctionnaires de l'ONU, surtout lorsqu'ils résident dans leur propre pays, pour que leurs actions soient circonscrites au mandat qui leur a été confié et que les immunités dont ils bénéficient dans ce pays ne s'appliquent qu'aux moments où ils s'acquittent effectivement de leurs fonctions officielles de fonctionnaires de l'ONU et non toute l'année. De même, il faudrait également trouver de meilleurs critères pour la nomination de fonctionnaires de l'ONU, toute personne nommée pour faire rapport dans un domaine particulier devant être connue pour sa neutralité ou son impartialité et non, selon les mots employés par notre Premier Ministre, « pour la virulence de ses attaques ». Nous ne doutons pas que sur cette question l'ONU soit l'une des premières à convenir que la nécessité de protéger et de garantir la liberté et l'impartialité de ses fonctionnaires ne doit pas

aller sans la protection simultanée des droits et des intérêts de ses États Membres.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : J'invite maintenant à prendre la parole M. Anthony Charles Rolle, Président de la délégation des Bahamas.

**M. Rolle** (Bahamas) (*parle en anglais*) : Le Président a été élu à la tête de ce qui sera sans doute une des sessions les plus redoutables qu'aura eu à connaître l'Assemblée générale au cours de ces dernières années. Ma délégation le félicite pour son élection. Nous nous engageons à lui accorder notre soutien total et nous avons toute confiance que sous sa direction les travaux de l'Assemblée auront un impact positif sur nos efforts collectifs en vue de relever les nombreux défis qui se posent à notre monde.

Ma délégation voudrait aussi saisir cette occasion pour féliciter son prédécesseur, M. Harri Holkeri, de la Finlande, pour sa direction des travaux de la cinquante-cinquième session, l'Assemblée du Millénaire, dont il était le Président.

Nous traversons une époque profondément tragique, mais aussi une époque de triomphes qui appellent l'éloge. Le Secrétaire général et l'ONU ont rendu des services exceptionnels, exaltants aux peuples du monde. M. le Secrétaire général, nous célébrons avec vous et cette Organisation l'attribution si méritée du prix Nobel qui vous a été décerné, tout en exprimant notre gratitude pour le leadership exemplaire que vous continuez d'apporter à l'ONU.

Ma délégation voudrait aussi saisir cette occasion de montrer qu'elle compatit sincèrement avec les gouvernements des États-Unis et de la République dominicaine, et avec les familles de ceux qui ont perdu leur vie dans l'écrasement au sol de l'avion de ligne américain qui s'est produit hier à New York.

Tout en prenant acte des nombreux défis qui se posent à la communauté internationale au XXI<sup>e</sup> siècle, les dirigeants réunis à l'Assemblée du Millénaire, l'an dernier, espérant néanmoins que la paix et la prospérité marqueraient notre nouveau siècle. Leurs espoirs ont été gravement ébranlés par les actes de terrorisme indéfendables commis aux États-Unis le 11 septembre 2001. Les scènes horribles de mort et de destruction qui se sont déroulées à New York, Washington et en Pennsylvanie, et qui sont gravées dans nos mémoires de façon indélébile, ont sans doute changé le monde à jamais. Le Gouvernement et le peuple des Bahamas en

ont porté le deuil, comme d'autres pays à travers le monde entier, notamment nos pays frères des Caraïbes, qui ont perdu des êtres chers, et nous avons exprimé notre tristesse face à la perte absurde de vies humaines, et à la destruction gratuite de biens.

Tandis que se déroulent les événements d'Afghanistan, l'ONU, et en fait le monde entier, est maintenant placé devant un dilemme : comment affronter les graves défis que le terrorisme international a lancés au monde et, en même temps, respecter les obligations imposées par la Charte de promouvoir les droits de l'homme et le progrès social, ainsi que d'améliorer le niveau de vie dans un contexte de plus grande liberté. Nous devons être visionnaires et créatifs pour garantir que les ressources et l'énergie de l'ONU et de la communauté internationale sont mises à contribution pour conduire un programme équilibré qui luttera efficacement et avec détermination contre les terroristes et le terrorisme, et qui continuera aussi à avoir un impact positif sur les droits de l'homme, le développement économique et social et d'autres objectifs communs.

La communauté internationale a condamné d'une seule voix le terrorisme international, comme une des principales forces de déstabilisation dans le monde. Les actes du 11 septembre 2001 ont fondamentalement déplacé les problèmes de sécurité concernant les terroristes et le terrorisme vers le lieu de travail, les rues et les foyers d'innocents, suscitant l'anxiété, l'insécurité et l'incertitude de par le monde. De façon significative, les actes terroristes ont eu des conséquences graves et préjudiciables pour une économie en rapide mondialisation. Les économies des pays tant industrialisés qu'en développement ont été gravement bouleversées, avec des implications sérieuses pour la stabilité économique et financière dans l'avenir. Les perspectives économiques, en particulier pour de nombreux pays en développement, sont en effet sinistres. Les économies de petite taille des pays des Caraïbes ont subi des perturbations massives, à cause de leur vulnérabilité aux chocs externes et de leur très forte dépendance du tourisme, en particulier en provenance du marché nord-américain. Il y a eu des pertes importantes dans les secteurs du tourisme, des services financiers et des secteurs annexes, alors même que les revenus gouvernementaux ont baissé et que les réserves en devises sont menacées.

Les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont agi avec détermination pour évaluer les implications des attaques terroristes sur ses États membres. En tant que Président de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, les Bahamas ont accueilli une réunion extraordinaire d'urgence de la Conférence, qui s'est tenue les 11 et 12 octobre 2001, et qui a adopté la Déclaration de Nassau sur le terrorisme international. Cette déclaration énonce les mesures que les gouvernements devraient prendre pour réduire l'impact sur le tourisme, l'aviation, les services financiers et le secteur agricole de la région, qui apportent le plus au produit national brut, aux recettes en devises et en matière d'emploi dans les pays de notre région.

Les chefs de gouvernement de la CARICOM ont aussi condamné sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes, et réaffirmé leur détermination à travailler avec la communauté internationale dans la lutte multiforme contre le terrorisme, cela dans le respect du droit international et des conventions internationales. Nous avons donc l'espoir que la communauté internationale soutiendra les pays du CARICOM au cours de cette période difficile et pleine d'écueils.

Aux Bahamas, nous avons pris très sérieusement notre obligation de coopérer à la lutte contre le terrorisme. Nous nous sommes conformés aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment à la résolution 1333 (2000), qui appelle à geler les fonds et autres avoirs de Oussama ben Laden, de l'organisation Al-Qaida et des individus qui y sont liés. Le décret de 2001 sur les obligations internationales, les mesures d'ordre économique et mesures annexes, adopté par notre Parlement en septembre dernier, interdit à toute personne gérant tout bien ou toute institution financière immatriculée aux Bahamas d'entretenir des relations d'affaires avec Oussama ben Laden, Al-Qaida ou tout individu ou entité qui leur sont associés, et qui, à ces fins, peuvent être désignés à un moment donné. Nous avons pu prendre des mesures aussi opportunes grâce à un régime juridique d'ensemble que nous avons adopté en décembre 2000, qui a mis en place un régime de contrôle efficace en vue de garantir que le secteur des services financiers des Bahamas n'est pas exploité par des criminels pour le blanchiment d'argent ou pour tout autre délit financier. C'est la mise en vigueur de cette législation qui a conduit le Groupe d'action financière internationale à retirer en juin dernier les Bahamas de

la liste des territoires qui ne coopéraient pas à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Dans le cadre de son examen général du régime international d'action contre les terroristes et le terrorisme, mon gouvernement a signé en octobre dernier la Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme. Nous suivons très attentivement les débats sur une convention d'ensemble contre le terrorisme, afin de déterminer quelles actions mon gouvernement devra prendre en ce domaine. Nous espérons qu'un instrument global, pragmatique et pratiquement applicable sera adopté et qu'il prendra en compte le régime anti-terrorisme existant. Nous y voyons une tâche clairement adaptée au rôle de l'ONU, et en particulier à celui du Conseil de sécurité, qui est bien placé pour élaborer une politique cohérente de coopération mondiale dans la lutte contre le terrorisme international.

Pour remplir nos obligations, toutefois, il a fallu faire des sacrifices. Les Bahamas, comme de nombreux autres pays des Caraïbes, ont dû détourner de maigres ressources affectées à d'autres objectifs de développement essentiels pour mettre en route les changements radicaux en matière de sécurité requis dans nos aéroports et ports maritimes mer ainsi que pour atténuer l'impact des événements du 11 septembre.

Pour le Gouvernement et le peuple des Bahamas, les ravages causés par le cyclone Michelle ont encore aggravé les considérables revers économiques qu'ont entraînés les événements du 11 septembre aux États-Unis. Pas plus tard que la semaine dernière, ce cyclone a frappé directement notre État-archipel et causé des dégâts étendus à l'infrastructure, l'agriculture et la végétation dans certaines de nos principales îles. Le Gouvernement est encore occupé à déterminer l'étendue des dégâts mais il a déjà commencé la période essentielle de reconstruction.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

La mondialisation et la libéralisation des échanges sont, et doivent rester, des questions clefs à l'ordre du jour mondial. Dans l'ensemble, la mondialisation a présenté d'importantes possibilités et a eu un effet positif pour de nombreux pays. Néanmoins, pour d'autres, notamment dans le monde en développement, la libéralisation des flux de capitaux, de la technologie, du financement, des biens et des services à travers les frontières nationales – qui

est l'essence même de la mondialisation – n'a pas répondu aux objectifs fixés qui étaient d'améliorer la prospérité économique générale, de réduire la pauvreté et de combler le retard technologique. Au contraire, les coûts sociaux de la mondialisation – la pauvreté, l'inégalité et le chômage – restent de graves problèmes pour un grand nombre de pays du monde en développement. Ces problèmes sont encore aggravés par des facteurs tels que le fardeau très lourd de la dette, une infrastructure d'exportation limitée ou insuffisante pour participer réellement au système commercial mondial, et l'incapacité d'avoir accès aux marchés du monde développé. Mon gouvernement, néanmoins, n'est pas sans savoir que le régime commercial international de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est un cadre important dans lequel les pays peuvent profiter de la mondialisation et de la libéralisation des échanges et oeuvrer à porter remède, comme il se doit, aux coûts et aux risques qui vont de pair avec le système commercial mondial. En juillet dernier, les Bahamas ont présenté leur demande d'adhésion à l'OMC, la qualité de membre de l'OMC étant une priorité pour mon gouvernement, et nous espérons que notre demande recevra l'appui nécessaire.

Nous sommes dans une période qui se terminera à la fin de 2002 et au cours de laquelle l'ONU va définir son programme de développement économique et social avec plus de précision, grâce à une série d'évaluations des mesures internationales prises dans des domaines spécifiques. Les Bahamas sont heureuses d'avoir participé à l'examen par l'Organisation de ses activités et à l'établissement de son programme de nouvelles mesures à prendre en ce qui concerne le racisme, la discrimination raciale et les établissements humains ainsi que le commerce illicite des armes légères. Mon gouvernement estime que tout doit être mis en oeuvre pour consolider les domaines où des progrès ont été faits à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée qui a eu lieu à Durban, en Afrique du Sud, du 31 août au 8 septembre derniers. Les objectifs mondiaux en matière d'établissements humains ont largement progressé grâce à la session extraordinaire sur les établissements humains qui a eu lieu à New York en juin 2001. La Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire, adoptée par la Conférence, devrait s'avérer extrêmement utile pour lutter contre les graves problèmes que pose l'insuffisance de logements.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est penchée sur un problème qui est particulièrement grave pour les petits pays des Caraïbes. Nous aurions souhaité que la Conférence adopte davantage de mesures afin de mieux faire face à ces questions critiques, mais nous acceptons volontiers le Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects en tant que première étape essentielle. Les décisions prises dans ces réunions des Nations Unies et dans d'autres sont d'ailleurs des décisions de l'Organisation que les Bahamas espèrent voir appliquer en tant que telles par tous les États Membres.

Peu de pays du monde, et peut-être même aucun, n'ont été épargnés par le VIH/sida et les déboires qui l'accompagnent. Les chiffres sont éloquentes: plus de 30 millions de personnes sont touchées. En ce qui concerne le monde en développement les chiffres sont encore plus éloquentes: plus de 95 % des victimes vivent dans le monde en développement. La région des Caraïbes n'a pas été épargnée, mais nous prenons des mesures résolues. Le Partenariat pancaraïbes de lutte contre le VIH/sida, que nous avons lancé en février dernier, jouit du plein appui et de l'engagement des chefs de gouvernement en faveur de mesures efficaces contre le VIH/sida dans l'ensemble des Caraïbes. Le Gouvernement des Bahamas se félicite à cet égard de la contribution du Gouvernement canadien au programme de lutte contre le VIH/sida des Caraïbes. La session extraordinaire consacrée au VIH/sida qui s'est tenue à New York en juin 2001 a donné aux chefs d'État et de gouvernement l'occasion d'établir un programme destiné à ralentir et à faire reculer l'impact destructeur du VIH/sida partout dans le monde. Ce programme doit être mis en oeuvre afin d'arrêter et de faire reculer cette tragédie qui ravage des populations et menace de réduire à néant les acquis du développement dans de nombreux pays en développement. Il est indispensable que le monde en développement cherche une aide et un appui auprès de ceux qui possèdent la technologie, les capacités de recherche et les ressources qui leur ont permis de contenir la propagation de cette maladie mortelle.

L'année 2002 sera également une année active, tant pour les évaluations-repères des Nations Unies que pour le réaménagement des priorités et l'examen de questions importantes à l'ordre du jour international. La Conférence internationale sur le financement du

développement se réunira à Monterrey (Mexique), en mars 2002. Au fur et à mesure de l'évolution des plans, nous espérons que tous les Membres des Nations Unies comprendront la nécessité de veiller à ce que la Conférence fournisse le cadre qui permettra la prise d'engagements grâce auxquels une aide technique pourra être fournie aux pays pauvres aux fins de développer une infrastructure de base, les niveaux de vie des hommes et des femmes qui partout dans le monde vivent dans la pauvreté endémique pourra être relevé, les pays en développement pourront bénéficier d'une aide afin d'attirer l'investissement étranger direct, enfin l'information et la technologie pourront passer plus librement aux pays en développement. Mon gouvernement, quant à lui, estime que les petits pays en développement à revenu moyen comme les Bahamas, en raison de leur vulnérabilité économique et écologique, ne doivent pas être tenus à l'écart du financement du développement. Il estime aussi que le Sommet mondial pour le développement durable, qui se réunira en septembre 2002 en Afrique du Sud, devrait compléter les engagements qui seront pris à la Conférence internationale sur le financement du développement. Dix ans après le Sommet de Rio de 1992, la violence sans cesse croissante des catastrophes naturelles, les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers, ainsi que l'appauvrissement des ressources biologiques et la détérioration générale de l'environnement, ne sont que quelques-unes des questions nécessitant une réévaluation qui doivent faire partie du schéma directeur autour duquel s'articuleront les mesures résolues qui verront le jour en Afrique du Sud. De même, les Bahamas espèrent que la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui doit se tenir à Madrid (Espagne) en 2002, et la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, qui a été reportée à 2002, évalueront les progrès, mais surtout mettront l'accent sur les mesures à prendre afin d'orienter la politique et la planification aux niveaux national, régional et international dans leurs domaines respectifs.

Les initiatives que prendra l'Organisation des Nations Unies en 2002 pour examiner et faire le bilan des progrès accomplis dans un nombre important de domaines devraient bien mettre en évidence les mesures que l'Organisation et les États Membres doivent prendre pour atteindre les objectifs économiques et sociaux convenus. Les Bahamas espèrent que ces examens seront suivis d'une période de mise en oeuvre déterminée des décisions qui ont fait

l'objet d'un accord afin que des améliorations qualitatives et quantitatives puissent être apportées dans tous les domaines. Nous pensons que ces améliorations sont essentielles, mais qu'elles doivent s'inscrire dans la droite ligne des initiatives engagées par l'ONU afin de satisfaire aux besoins dans d'autres domaines critiques, tels que le règlement des conflits, la guerre et les crises humanitaires dans le monde entier. Il faudrait également qu'elles s'inscrivent dans la droite ligne des efforts déployés par l'Organisation pour examiner de manière globale et efficace des questions telles que le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, le commerce illicite des armes légères, l'introduction clandestine d'étrangers et les mouvements de réfugiés, qui ne respectent pas les frontières nationales. Dans tous ces cas, l'inaction pourrait avoir des conséquences désastreuses, notamment pour la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, si le terrorisme nous préoccupe actuellement, cela n'a heureusement pas paralysé l'ONU. Le terrorisme a en fait mis en évidence la nécessité d'une Organisation efficace et unie, capable de répondre avec souplesse à des événements inattendus et contradictoires, en temps utile et de manière efficace sans trop perturber ses programmes dans d'autres domaines. Nous pensons que la Charte des Nations Unies constitue une base viable et solide qui doit permettre à l'Organisation d'équilibrer et de réaliser ses objectifs, de maintenir la paix et la sécurité internationales et de promouvoir le progrès économique et social. Les Bahamas appuient sans réserve l'Organisation des Nations Unies dans tous ses efforts.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Li Hyong Chol, Président de la délégation de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Li Hyong Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen, texte anglais fourni par la délégation*): Je voudrais, Monsieur, vous féliciter encore une fois pour votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Je voudrais aussi exprimer ma profonde reconnaissance à M. Harri Holkeri qui, en tant que président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU, s'est acquitté de ses devoirs de façon remarquable. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement M. Kofi Annan à l'occasion de sa

réélection à la fonction de Secrétaire général de l'ONU.

L'année dernière, les chefs d'État et de gouvernement du monde entier ont tenu le Sommet du Millénaire dans cette salle et se sont engagés à bâtir un monde pacifique et prospère en ce nouveau siècle. Cela a suscité de grands espoirs et de grandes attentes pour tous les habitants de la planète. Mais l'évolution actuelle dans le monde éclipse la mise en oeuvre éventuelle des engagements souscrits au Sommet du Millénaire. Les principes de respect pour la souveraineté nationale et d'égalité qui constituent la pierre angulaire des relations internationales sont sapées par certaines forces qui considèrent que la force permet d'arriver à tout. Tant que l'on acceptera des actes de puissance arbitraire visant à détruire la stabilité stratégique et à détenir une suprématie absolue en mettant en place un système de défense antimissile au mépris de l'opposition internationale, le monde sombrera dans une nouvelle guerre froide et se laissera entraîner dans une nouvelle course aux armements.

Le problème de la péninsule coréenne est toujours évoqué comme l'une des principales questions au cours des délibérations portant sur la paix et la sécurité mondiales. C'est parce que la politique de puissance et les mesures arbitraires ciblent dans la plupart des cas la République populaire démocratique de Corée. Nous sommes exposés à des menaces constantes de la part de forces armées considérables, y compris des armes nucléaires, déployées autour de la péninsule coréenne sous prétexte d'une prétendue menace émanant de la République populaire démocratique de Corée, et c'est la principale source d'instabilité dans la péninsule coréenne ainsi que dans la région Asie-Pacifique. Néanmoins, nous sommes parvenus à défendre fermement la dignité et la souveraineté de notre pays face à l'offensive des forces hostiles, dans des conditions difficiles semblables à une marche ardue, sans précédent dans notre histoire, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité de la région. Ceci est entièrement imputable à la politique remarquable de notre respecté général Jim Jong Il, qui consiste à donner la première place à l'armée. Notre grand leader, le général Kim Jong Il, a mené une diplomatie active, y compris en visitant la Chine et la Russie et en rencontrant une délégation de haut niveau de l'Union européenne cette année, contribuant ainsi dans une large mesure aux relations internationales au niveau

mondial et au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales.

Les réunions au sommet et les pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et, d'autre part, la Russie et la Chine, ont notamment abouti à l'adoption de documents qui reflètent des opinions partagées sur la façon de renforcer le rôle dirigeant de l'ONU aux fins de régler les principaux problèmes internationaux, assurer un équilibre stratégique, etc. Ce sera un jalon historique dans la mise en place d'un monde nouveau juste, fondé sur les principes de respect mutuel et de coopération dans l'intérêt réciproque. Comme toujours, nous défendrons fermement notre souveraineté et le système socialiste de notre pays et nous nous engagerons avec conviction dans la voie que nous avons choisie, sous la direction de notre respecté général Kim Jong Il, conformément à la politique visant à donner la première place à l'armée.

Le désir unanime de l'ensemble du peuple coréen, c'est de réunifier le pays divisé, le plus rapidement possible. L'année dernière, une réunion au sommet intercoréenne s'est tenue et une déclaration conjointe Nord-Sud a été publiée pour la première fois dans l'histoire de la division nationale, grâce à l'idée d'indépendance et d'unité nationales de notre grand chef, le camarade Kim Jong Il. La déclaration conjointe reflète la volonté et le désir du peuple coréen de réaliser sa réunification de manière indépendante, en unissant les efforts de la nation. Elle bénéficie d'un large appui et a été accueillie favorablement par la communauté internationale. L'Assemblée générale de l'ONU, à sa cinquante-cinquième session, a adopté à l'unanimité une résolution appuyant la déclaration conjointe. Avec la publication de cette dernière, l'enthousiasme pour la réunification s'est manifesté dans toute la péninsule coréenne, et des dialogues et des contacts en différents domaines ont eu lieu entre le Nord et le Sud de la Corée. Il a été prouvé que la nation coréenne pourrait peut-être bien ouvrir la porte à la réunification par elle-même, si le Nord et le Sud déploient des efforts conjoints, dans une volonté sincère de réunification indépendante. Cependant, les relations intercoréennes et la mise en oeuvre de la déclaration conjointe du 15 juin, qui progressaient dans la bonne voie, font face aujourd'hui à un gros obstacle, en raison de la politique hostile et intransigeante et de l'ingérence injuste du nouveau Gouvernement des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée.

L'histoire de division nationale, qui remonte à un demi-siècle, et notamment les expériences de l'an dernier montrent clairement que le Nord et le Sud de la Corée devraient, avant tout, adopter une position d'indépendance nationale s'ils entendent mettre en oeuvre la déclaration conjointe Nord-Sud. C'est seulement quand le Nord et le Sud collaboreront en tant que nation unique qu'ils pourront avoir un avenir national brillant, sans être victime des forces extérieures. L'élément le plus important pour mettre en oeuvre la déclaration conjointe Nord-Sud et réaliser la paix et la réunification de la péninsule coréenne est de mettre un terme à la politique hostile et à l'ingérence des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée. Il est tout à fait irrationnel de dire que les États-Unis déploient des forces armées considérables autour de la péninsule coréenne et sur son territoire et qu'ils se livrent à des manoeuvres militaires de grande envergure contre nous pour faire progresser la paix, tandis que les mesures de légitime défense prises par mon pays pour contrer la menace militaire américaine mettraient en danger la paix. Notre programme de missiles est de nature purement pacifique et ne constitue pas une menace pour les pays qui respectent la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée.

Il est absurde que les États-Unis fassent valoir qu'ils doivent mettre en place un système de défense antimissile parce qu'ils craignent nos missiles, alors qu'ils possèdent eux-mêmes des milliers de bombes et de missiles nucléaires, susceptibles d'anéantir l'humanité plusieurs fois. Cet argument ne fait que camoufler la stratégie des États-Unis qui est de s'assurer la domination du monde grâce à leur supériorité militaire. Depuis que la guerre froide a pris fin et que le Nord et le Sud de la Corée cherchent à avancer sur la voie de la réconciliation et de la coopération, conformément à la déclaration conjointe du 15 juin, il n'y a aucune raison pour que les troupes américaines restent stationnées au sud de la Corée. Le retrait des troupes américaines de la République de Corée est une question urgente dont le règlement ne saurait souffrir de nouveau retard dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de la péninsule coréenne et de l'Asie du Nord-Est. Le dialogue doit se dérouler sur une base juste et équitable. La reprise du dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis ne sera possible que quand l'actuel Gouvernement américain abandonnera sa mentalité de guerre froide et adoptera une position qui corresponde

à celle du gouvernement Clinton, au cours de la dernière partie de son mandat.

Au cours des deux dernières années, nous avons établi des relations officielles avec la presque totalité des États de l'Union européenne, et des relations diplomatiques avec l'Union européenne elle-même et les pays d'autres régions, sur la base du principe de respect de la souveraineté et de l'égalité. Nous sommes également disposés à nouer avec les États-Unis des relations reposant sur les principes de l'égalité et de l'avantage réciproque, si ce pays adopte à notre égard une attitude de bonne volonté, sur un pied d'égalité, et s'abstient de faire entrave à la réunification de la Corée.

Un autre facteur d'instabilité qui porte ombrage au développement futur de la péninsule coréenne et de ses environs est l'orientation des activités japonaises, c'est-à-dire les tendances d'extrême-droite qui se manifestent au Japon et sa tentative à peine voilée de renouer avec le militarisme. Ma délégation souhaite attirer l'attention de tous les États Membres sur cette question à la présente session de l'Assemblée générale, qui se tient en cette première année du XXI<sup>e</sup> siècle. Les autorités japonaises ne sont pas disposées à en finir avec leurs crimes passés contre l'humanité, mais cherchent plutôt à les justifier, en visitant ouvertement le sanctuaire de Yasukuni où sont honorés les criminels de guerre, en déformant l'histoire dans les manuels destinés aux générations futures et en avalisant la progression, au-delà du territoire national, de la force japonaise de défense.

Le 29 août, le Japon a procédé à titre d'essai au tir de la fusée H-2A, un lanceur grand modèle qui peut facilement être transformé en missile balistique intercontinental. Cela indique clairement que le militarisme japonais s'est politisé et qu'il est en train d'atteindre un stade découvert dangereux.

Le Japon, qui a toujours stigmatisé le lancement à des fins pacifiques de notre satellite comme un lancement de missile, a ouvertement déclaré que l'essai de la fusée était destiné à répondre au lancement du missile de la Corée du Nord, suggérant ainsi une confrontation de type militaire. Le Japon ne devrait pas porter de jugement erroné sur notre moratoire relatif aux lancements de missile, ni sur le caractère pacifique de notre programme de missiles. Nous exhortons le Japon à regarder la réalité en face, à mettre fin à son passé semé de crimes inhumains et à s'engager en toute

sincérité sur la voie de la paix en ce nouveau siècle. Ceci se révélera bénéfique pour l'avenir du Japon.

La tâche la plus importante des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, aujourd'hui, consiste à renforcer le rôle central de l'ONU vis-à-vis des problèmes internationaux. Il est essentiel que les États Membres respectent et mettent en oeuvre la Charte des Nations Unies en bonne foi. La Charte des Nations Unies consacre les buts et les principes qui permettent de mettre en place des relations internationales amicales, sur la base d'une égalité souveraine. Toutefois, certains pays n'hésitent pas à prendre des mesures coercitives unilatérales et ont même recours à la force contre des États souverains, ignorant et violant la Charte des Nations Unies. Les États Membres devraient rejeter toute tentative contraire à la Charte des Nations Unies et aux autres principes et normes du droit international, et chercher à édifier une nouvelle structure mondiale juste, fondée sur l'état de droit, l'égalité, le respect mutuel et la coopération dans l'intérêt de tous, afin d'assurer la sécurité et la stabilité dans le monde. Si le rôle primordial de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des questions mondiales doit être renforcé, il faut que l'ONU soit réformée dans un sens. À cet égard, nous sommes d'avis qu'il est essentiel d'accroître l'autorité de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale doit être habilitée à examiner les questions concernant la paix et la sécurité mondiales et à approuver les principales résolutions du Conseil de sécurité y relatives. La réforme du Conseil de sécurité doit être poursuivie dans le contexte du renforcement de l'autorité de l'Assemblée générale. Nous espérons que la réforme du Conseil de sécurité correspondra intégralement à son objectif intrinsèque. La réforme du Conseil de sécurité doit assurer une représentation équitable des pays en développement et un traitement équitable intégral dans les activités de l'Organisation des Nations Unies afin d'assurer la paix et la sécurité internationales. Nous tenons ici à exprimer notre opposition vigoureuse à envisager d'une façon quelconque l'octroi d'un siège permanent au Japon au Conseil de sécurité, alors qu'il n'a ni effacé ni reconnu ses crimes passés et qu'il n'y a pas encore d'accord sur l'augmentation du nombre des membres permanents.

L'un des principaux défis lancés à l'Organisation des Nations Unies et à ses États Membres est celui de la pauvreté dans le monde, qui devient de plus en plus grave. La pauvreté, qui est le résultat du colonialisme

passé, continue de s'accroître à cause du système monétaire international inéquitable et de politiques néocolonialistes. Elle est aussi devenue un facteur qui engendre des conflits, contribue à la propagation de maladies et à la faim, entrave la vie indépendante et créative des peuples et les empêche de jouir de leur droit au développement. Pour éliminer la pauvreté, il faut mettre en place un ordre économique international juste et équitable et veiller à assurer le développement durable. Nous devons tirer les leçons des manifestations qui ont eu lieu à Gênes en juillet dernier et aborder comme il se doit le problème de la mondialisation. À ce propos, il convient de souligner que les pays développés et les institutions financières internationales ont une lourde responsabilité. L'Organisation des Nations Unies doit encourager les États Membres à tourner leur attention vers l'examen de mesures plus pratiques afin d'éliminer la pauvreté et de réaliser le développement.

Une des positions de principe constantes adoptées par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée est de s'opposer à un soutien quelconque au terrorisme, sous toutes ses formes et manifestations. L'attaque terroriste à grande échelle qui a été perpétrée à l'encontre des États-Unis le 11 septembre est extrêmement regrettable; elle a eu des conséquences tragiques et nous rappelle la gravité du terrorisme. La situation est sérieuse à l'heure actuelle en Afghanistan, où l'instabilité et les pertes en vies humaines et destructions matérielles sans précédent sont le résultat des opérations militaires menées par les États-Unis. La situation actuelle exige que le rôle de pointe de l'Organisation des Nations Unies en vue de prévenir le terrorisme soit incontestablement renforcé et que tous les États Membres s'acquittent de leurs obligations nationales afin d'éliminer le terrorisme.

Hier nous avons signé la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et adhéré à la Convention internationale contre la prise d'otages. Ceci montre que nous faisons tous les efforts possibles afin d'éliminer le terrorisme dans le monde. Comme nous l'avons déjà dit, le but de notre opposition au terrorisme est d'encourager la paix et la stabilité mondiales, de défendre la souveraineté des pays et des nations et de protéger la vie et les biens des peuples du monde. Nous sommes fermement convaincus que coller l'étiquette de terroristes à des pays qui se réclament de l'égalité souveraine, tout en se livrant à la violation flagrante du principe de

souveraineté et en imposant des souffrances indicibles aux populations par le recours à l'intervention armée arbitraire, à l'imposition de sanctions, etc..., ne doit absolument pas être toléré. Il n'y a aucune justification pour le recours à la force ou le recours à la guerre qui provoque la mort d'innocents, compromet la situation générale et détruit la stabilité au nom de la lutte menée contre le terrorisme.

Ma délégation tient à réaffirmer que la République populaire démocratique de Corée continuera à coopérer pleinement avec tous les États Membres afin de soutenir et mettre en oeuvre les buts et les principes de la Charte des Nations Unies dans l'indépendance, la paix et l'amitié.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rashid Alimov, Président de la délégation du Tadjikistan.

**M. Alimov** (Tadjikistan) (*parle en russe*): La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies est saisie de la tâche très importante qui consiste à comparer et à coordonner les positions des membres de la communauté internationale sur les problèmes les plus pressants de notre époque, à savoir, assurer la stabilité stratégique et l'accès égal à la sécurité pour tous les États, renforcer le rôle de coordination de l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales et régler les conflits régionaux, lutter contre la pauvreté et la maladie, créer les conditions d'un développement durable et engendrer la prospérité pour tous les peuples de la planète. Il est évident que la recherche d'une solution collective au défi sans précédent lancé à l'humanité par le terrorisme international le 11 septembre est devenue une question-clé de cette session.

Le XXe siècle a montré sans l'ombre d'un doute que l'Organisation des Nations Unies est devenue véritablement un centre où s'harmonisent les actions des pays afin de maintenir la paix, assurer la sécurité collective, développer la coopération internationale, et assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Grâce aux efforts conjoints des États Membres, notre Organisation est devenue une instance universelle en l'espace de 55 ans, à même d'élaborer des démarches politiques communes de la part de la communauté des nations afin de résoudre les problèmes les plus aigus et les plus complexes de la situation mondiale. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance internationale la plus

représentative, en mesure d'examiner tout l'éventail des problèmes auxquels se heurte l'humanité, et susceptible de préciser les démarches adoptées en matière de coopération internationale afin de résoudre ces problèmes, devient chaque année plus important. D'après le Président du Tadjikistan, Emomali Rakhmonov, le renforcement du rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans les relations internationales est devenu une tâche plus, et non moins, urgente.

Au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la République du Tadjikistan célébrera le dixième anniversaire de son admission à l'Organisation. Depuis le premier jour de sa reconnaissance par la communauté internationale, le Tadjikistan n'a eu de cesse de coopérer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies. La coopération avec l'Organisation des Nations Unies lors des premières années qui ont suivi son accession à l'indépendance ont permis au Tadjikistan de mettre fin aux troubles civils, de trouver une formule efficace de paix et de concorde nationale, et aujourd'hui de passer à la phase de consolidation de la paix après un conflit.

*M. Botnaru (République de Moldova), Vice-Président, assume la présidence.*

Nous n'oublions jamais cette période tragique, ainsi que l'aide et l'appui désintéressés que nous avons reçus des États Membres de l'ONU, du Conseil de sécurité et des institutions spécialisées de l'ONU. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont la contribution au règlement du conflit interne de notre pays mérite les plus grands éloges. Nous estimons que le prix Nobel de la paix attribué à l'ONU témoigne également du succès obtenu, sous sa direction, par la communauté internationale dans le règlement pacifique du conflit interne au Tadjikistan et dans l'élimination de ses conséquences. Nous sommes convaincus que l'expérience unique d'établissement de la paix au Tadjikistan mérite d'être considérée et examinée avec soin. Les enseignements pratiques tirés du règlement du conflit interne de notre pays et des activités d'établissement de la paix permettront à la communauté internationale de trouver de nouvelles façons de régler les conflits dans d'autres points chauds du globe.

La diversité des problèmes dont traite l'ONU fait ressortir le rôle unique et universel joué par

l'Organisation dans le règlement des affaires internationales. Ce rôle est tout particulièrement important dans le domaine de la sécurité internationale. La République du Tadjikistan lance un appel pour que la stabilité stratégique du monde soit assurée sur la base du maintien du système actuel d'accords et de traités sur le désarmement et du processus continu de limitation des armes, sur le plan aussi bien unilatéral que multilatéral. Le Tadjikistan, pour sa part, est prêt à apporter sa contribution à ce processus. En coopération avec les États voisins, nous travaillons activement à la mise en oeuvre de l'initiative visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous espérons qu'un traité à cet effet sera bientôt préparé et soumis aux chefs d'État de notre région pour signature, et nous escomptons que toutes les puissances nucléaires s'en porteront garantes.

Les actes de terrorisme effroyables commis aux États-Unis le 11 septembre ont obligé le monde entier à affronter la question du terrorisme international et à l'examiner sous un angle nouveau. Afin de régler ce problème, il faudra analyser tous les nouveaux défis et toutes les nouvelles menaces qui existent, et élaborer des approches novatrices pour créer un système crédible et efficace permettant de les contrer. Je voudrais rappeler aux États Membres qu'au nom du peuple tadjik, le Président Emomali Rakhmonov a, immédiatement après les actes de terrorisme, offert nos sincères condoléances et notre sympathie aux familles de ceux qui sont morts ou ont souffert des suites de cette tragédie. Il a exprimé notre solidarité totale avec le peuple des États-Unis et notre volonté de collaborer étroitement avec son gouvernement et les gouvernements d'autres États dans la lutte pour éliminer le terrorisme international.

Le Tadjikistan a toujours condamné le terrorisme sous toutes ses formes et rejette catégoriquement le recours à des actes de terrorisme comme moyen d'atteindre des objectifs politiques ou autres. Nous rejetons toutes les tentatives de justifier les actes de terrorisme par des motifs politiques, religieux, philosophiques, ethniques ou raciaux. La coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme n'est pas une notion abstraite pour notre pays. Le peuple tadjik connaît très bien les méthodes et les pratiques du terrorisme international. Ces dernières années, le Tadjikistan a été la cible à plusieurs reprises d'activités terroristes conduites de l'extérieur. Outre d'énormes pertes matérielles, de tels actes entraînent

toujours la perte de vies humaines et d'immenses souffrances. Pire encore, les terroristes tentent non seulement de faire échouer le processus de paix au Tadjikistan, mais aussi de déstabiliser la situation dans une très vaste partie de l'Asie. Les actes de terrorisme international constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Dans sa lutte contre le terrorisme dans n'importe quelle région de la planète, la communauté internationale doit être guidée par des critères similaires et agir de façon déterminée, sincère et, ce qui est plus important, uniforme. Tous les États doivent mettre en oeuvre pleinement et inconditionnellement les dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris celles qui exigent que l'on refuse de donner asile aux terroristes et à leurs commanditaires, et que l'on s'abstienne de leur apporter un appui financier ou autre.

Nous sommes d'avis que l'un des principaux objectifs de cette session de l'Assemblée générale est de consolider le cadre juridique, sous les auspices de l'ONU, qui régit l'interaction des États dans la lutte contre le terrorisme international. Selon nous, l'adoption rapide d'une convention globale sur la lutte contre le terrorisme international et de la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire pourrait être très importante à cet égard. À diverses reprises, en particulier à partir de cette tribune, le Président du Tadjikistan a lancé un appel pour que la communauté des nations unisse ses efforts pour lutter contre le terrorisme international clandestin. Notre pays a collaboré efficacement avec d'autres États pour lutter contre le terrorisme international sur une base bilatérale et multilatérale, en particulier au sein de la Communauté d'États indépendants (CEI), de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations internationales. L'ONU, qui a une expérience et une autorité sans précédent dans la coordination des efforts de ses États Membres, est appelée à jouer un rôle clef dans la création d'un système mondial de lutte contre une menace aussi vaste que le terrorisme international. Cela exigera beaucoup de temps et d'efforts. Toutefois, l'objectif noble et crucial d'éliminer cet horrible phénomène le justifie pleinement.

Les cinq semaines qui se sont écoulées depuis le début de l'opération militaire en Afghanistan ont prouvé que le problème afghan ne peut pas être réglé uniquement par la force. Il n'y a tout simplement pas

de solution militaire à ce problème, et l'histoire le prouve de façon convaincante. Lors de la réunion de haut niveau du Groupe Six plus Deux hier, et aujourd'hui lors de la séance du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan, la délégation du Tadjikistan a souligné que dans les circonstances actuelles, le peuple afghan a une occasion unique de reprendre la voie d'un développement pacifique et stable. C'est une occasion pour l'Afghanistan de devenir un membre à part entière de la communauté internationale et de changer son image négative de complice du terrorisme international et d'autres mouvements criminels, destructeurs et déstabilisateurs. La nation afghane est sur le point de connaître un changement fondamental. La tâche la plus cruciale, et je dirais que c'est une question d'honneur pour la communauté internationale, est d'aider le peuple afghan à saisir cette occasion. Tout doit être fait pour veiller à ce qu'à l'avenir, l'Afghanistan ne représente plus une menace pour les Afghans eux-mêmes, les pays voisins et la sécurité internationale en général. Tout doit être fait pour garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Afghanistan, y compris mettre fin à la discrimination honteuse contre les femmes et les filles. Tout doit être fait pour redonner au peuple afghan l'espoir de pouvoir vivre à l'avenir dans la paix et la prospérité. Le Tadjikistan est prêt, en collaboration avec les autres États intéressés, et dans le respect du rôle central de coordination qui incombe à l'ONU, à aider l'Afghanistan, un pays qui a une grande histoire, à retrouver un avenir digne de lui et à redorer son image aux yeux de la communauté internationale. Nous estimons qu'il appartient exclusivement au peuple afghan lui-même de déterminer l'avenir de l'Afghanistan. L'une des conditions essentielles au retour à une vie pacifique en Afghanistan est la fin de l'ingérence extérieure et la coordination, sous l'égide de l'ONU, des efforts de la communauté internationale pour accélérer le processus de règlement politique du problème afghan et le redressement du pays. En outre, il est essentiel d'éliminer en Afghanistan tous les foyers de terrorisme, les éléments de criminalité organisée, ainsi que les structures – et ce qui est plus important – les possibilités de production et le commerce des stupéfiants.

Il va sans dire que l'intégrité territoriale de l'Afghanistan doit être garantie. Seule la mise en place d'une administration afghane librement choisie, efficace, largement représentative, politiquement équilibrée et multiethnique peut garantir la paix et la

stabilité dans ce pays. Il va sans dire également que le mouvement des Taliban en tant que groupe politique n'a pas de place dans une future administration afghane puisque cela comporterait le danger de la réapparition du terrorisme et du commerce de drogue en Afghanistan.

Nous sommes profondément préoccupés par la grave situation humanitaire en Afghanistan. Le refus du régime des Taliban de satisfaire aux demandes de la coalition antiterroriste de livrer les cerveaux et les organisateurs des actes terroristes commis aux États-Unis s'est traduit par de nouvelles souffrances pour le peuple afghan et par une augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, parmi les 22 millions de réfugiés dans le monde, au moins un sur six est afghan. Selon les évaluations des organisations humanitaires, la sécheresse qui sévit depuis trois ans en Afghanistan a déjà eu pour résultat un appauvrissement incroyable de la population tout entière, et les opérations militaires et l'approche de l'hiver ont mis des millions d'Afghans en danger de disparaître. La situation comme elle se présente effectivement est telle que le prochain hiver menace des millions d'Afghans de mourir de faim. Immédiatement après le début des opérations antiterroristes des États-Unis en Afghanistan, le Gouvernement tadjik a pris une décision extraordinaire, se déclarant prêt à ouvrir son espace aérien et les infrastructures y afférentes pour fournir une assistance humanitaire au peuple afghan qui a si longtemps souffert de la tyrannie des Taliban. Nous demandons à tous les États Membres et aux institutions et organisations humanitaires d'accorder sans retard toute l'aide nécessaire au peuple afghan. Si cela n'est pas fait, alors l'Afghanistan deviendra le théâtre d'une horrible tragédie humanitaire. Cela pourrait provoquer une vague d'instabilité dans les États voisins et dans l'ensemble de la région. Nous ne pouvons pas permettre que cela se produise.

La politique de production et d'exportation de drogues suivie par le régime des Taliban peut être décrite comme une politique hostile à l'humanité. Il est triste que l'Afghanistan, l'un des Membres fondateurs de l'ONU et l'un des berceaux de la culture et de la civilisation mondiale soit maintenant devenu, par la faute du régime des Taliban, un des premiers producteurs mondiaux de drogues mortelles. Selon l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues

et la prévention du crime, la baisse considérable de la récolte de pavot en Afghanistan, cette année, ne s'est pas traduite par une réduction du trafic illicite d'héroïne, que ce soit vers les pays voisins ou vers l'Europe. Des quantités énormes d'opium brut stockées dans le territoire contrôlé par les Taliban ont été utilisées pour le trafic d'héroïne. La quantité d'héroïne détruite au Tadjikistan, cette année seulement, est trois fois supérieure à celle de l'an dernier, et cela représente déjà des tonnes de ce produit mortel.

À la suite des événements tragiques du 11 septembre, une nouvelle situation est apparue en Afghanistan. L'ONU a été incapable de poursuivre l'assistance aux fermiers afghans et d'exercer un contrôle sur le commerce et la production de la drogue. Le mouvement des Taliban, pour lequel, dans les circonstances actuelles, le trafic de drogue est devenu une des principales sources de revenu, a tiré profit de cette situation. Cela a placé un fardeau supplémentaire sur les pays voisins, comme le Tadjikistan, qui tentent d'arrêter le trafic de drogue en provenance d'Afghanistan. Nous comprenons que la menace de la drogue provenant d'Afghanistan ne peut être éliminée que par l'instauration d'une paix durable dans ce pays et en mettant en place un nouveau gouvernement de coalition qui assurerait le respect de tous ses engagements internationaux. Mais cela prendra du temps. C'est pourquoi nous exprimons notre gratitude à l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et à tous les États donateurs qui financent les programmes antidrogues mis en oeuvre par cet Office, et nous leur demandons d'accroître cette assistance au Tadjikistan dans sa noble lutte contre les flux illicites de substances mortelles en provenance d'Afghanistan, lutte qui sert les intérêts de millions de personnes dans différents pays. Au Tadjikistan, nous accordons une grande importance à cette lutte et nous la considérons comme une contribution essentielle au combat contre le terrorisme international en le privant d'une des principales sources de son appui financier.

Le Sommet du Millénaire et l'Assemblée du Millénaire, qui sont devenus des jalons du dialogue international, ont identifié la mondialisation comme le principal défi lancé à la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que la mondialisation, qui est un processus économique objectif, fournit des possibilités sans précédent de développement accéléré. En même temps, il est évident que les bénéfices de la

mondialisation sont distribués de manière fort inégale, et le bilan des avantages et des coûts est certainement en faveur des nations développées. La conclusion est évidente : pour différentes raisons, de nombreux pays en développement et pays en transition courent le grand risque de se trouver mis à l'écart, loin de l'axe majeur selon lequel avance la civilisation. Ce n'est qu'en ayant recours à tous les mécanismes disponibles des institutions multilatérales internationales que nous pourrions empêcher que l'écart en termes de développement et de revenu entre les pays riches et les pays pauvres, entraîné par la mondialisation, continue de s'accroître et prévenir une aggravation de la pauvreté, un accès inégal aux technologies de pointe, la criminalité transfrontières et la propagation de formes cachées de discrimination dans le commerce international.

En ce qui concerne le Tadjikistan, il connaît le problème à long terme de reconstruire un pays qui a subi énormément de dégâts à cause des luttes civiles. Le Gouvernement prend toutes les mesures possibles pour renforcer la société civile, pour encourager le rétablissement économique et pour créer les conditions propices à un développement socioéconomique solide et durable. Nous espérons que les participants à la réunion du Groupe consultatif pour le Tadjikistan, tenue à Tokyo en mai 2001, tiendront leurs engagements envers le Tadjikistan, ce qui nous permettrait de consacrer des ressources supplémentaires aux projets de redressement. Cela augmenterait l'emploi et réduirait sensiblement la pauvreté. La lutte contre la pauvreté restera, à court terme, une des tâches prioritaires du Gouvernement tadjik. Le programme global ciblé qui est actuellement en cours de mise en oeuvre dans le pays envisage, notamment, des mesures pour créer de nouveaux emplois, pour améliorer l'éducation primaire, pour faciliter l'accès aux prêts et aux microcrédits, et, ce qui est particulièrement important, pour renforcer le développement des régions rurales. Nous étudions attentivement l'expérience d'autres pays dans la lutte contre la pauvreté. Les progrès accomplis par certains États – en particulier la Chine, notre voisin – sont assez encourageants. Toutefois, le niveau élevé de l'endettement extérieur du Tadjikistan est un obstacle majeur à cet égard. Il empêche également la consolidation de la paix après conflit et constitue une menace grave pour la stabilité économique et sociale de notre pays. Nous sommes convaincus qu'afin d'appuyer les pays en développement et les pays en

transition dans la lutte contre la pauvreté, il importe que la communauté internationale devienne plus dynamique et plus souple lorsqu'il s'agit d'alléger le fardeau de la dette pour nos pays.

Ces dernières années, nous avons été les témoins d'un nombre croissant de catastrophes naturelles et industrielles majeures, y compris des ouragans, des tremblements de terre, des inondations et des incendies de forêt. Les victimes humaines et les pertes matérielles qu'elles ont causées sont devenues un facteur gravement déstabilisant. Pendant deux années de suite, le Tadjikistan a souffert d'une sécheresse à grande échelle, sans précédent au XXe siècle. Un tiers de nos récoltes de coton et de céréales a été détruit par la sécheresse. L'élevage du bétail et les produits dérivés de cet élevage ont fortement diminué. Les pénuries d'eau, y compris d'eau douce, se sont aggravées. Nous exprimons notre gratitude au Secrétaire général, aux institutions spécialisées de l'ONU et aux pays donateurs pour leur réponse rapide et généreuse à l'appel lancé par notre Président en rapport avec la sécheresse sans précédent au printemps et à l'été de cette année. La réponse collective concertée de la communauté internationale aux catastrophes naturelles est une preuve de l'efficacité croissante des mécanismes internationaux qui existent dans ce domaine. L'ONU a joué un rôle important pour les développer. Les résultats de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles ont montré la nécessité d'avoir de plus en plus recours aux possibilités nationales et de renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

Dans le contexte de la mondialisation, les catastrophes naturelles et industrielles requièrent une réponse mondiale appropriée. Il est fondamental que la communauté des nations unisse ses efforts pour prévenir les catastrophes naturelles et faire face à leurs conséquences, en formant du personnel et en échangeant des expériences ainsi que les résultats de la recherche scientifique et appliquée. Cela assurerait également des approches coordonnées face à des problèmes mondiaux tels que les effets de serre, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la biodiversité en danger et la désertification. Toutes ces questions sont directement liées au problème de la protection de l'environnement, problème mondial par sa nature même.

Parmi les défis écologiques du XXIe siècle, le problème du maintien de l'équilibre des eaux et de

l'accès à l'eau douce est l'un des plus urgents. La population de la terre s'accroît; les besoins en eau douce s'accroissent également, alors que les ressources naturelles en eau demeurent stationnaires. Une personne sur six dans le monde n'a aujourd'hui pas accès à l'eau douce. Le danger de diminution des ressources mondiales en eau douce est tout à fait évident : il constitue une menace à l'environnement et à toute vie sur terre. Cette tendance ne devient pas moins préoccupante et de ce fait, le Tadjikistan, qui possède des ressources en eau considérables en Asie centrale, apprécie vivement tous les efforts déployés pour faire face au problème de ressources en eau douce à tous les niveaux dans le monde entier. Nous nous félicitons que l'initiative du Président du Tadjikistan, Emomali Rakhmonov, de proclamer l'année 2003, Année internationale de l'eau douce, ait recueilli un large appui auprès de la communauté des nations. Nous pensons que la préparation et la tenue d'événements consacrés à l'année internationale de l'eau douce, aux niveaux international et national, nous aideront à trouver des réponses aux défis mondiaux qui se posent à l'humanité et à nous rapprocher d'une solution au problème stratégique d'accès à l'eau douce de tout habitant de la planète.

Avec le début du nouveau siècle, le nombre de problèmes auxquels l'humanité fait face n'a pas diminué. Toute l'histoire des Nations Unies montre que la meilleure façon de traiter des problèmes est l'action collective, sur la base d'une plate-forme convenue. Nous avons cette plate-forme : la Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'État, sur la base d'un consensus mondial, à l'automne 2000. La tâche qu'il nous faut réaliser, nous, Nations Unies, consiste à mobiliser les énergies et les ressources nécessaires pour réaliser nos objectifs communs face aux défis de la mondialisation. Les peuples de notre planète croient en l'efficacité de notre Organisation. Nous devons répondre à leurs espoirs et à leurs attentes.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Serbini Ali, chef de la délégation du Brunéi Darussalam.

**M. Serbini** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de Sa Majesté, je voudrais exprimer une nouvelle fois nos félicitations les plus chaleureuses au Président à la suite de son élection, et notre gratitude à son prédécesseur. M. Harri Helkeri, de la Finlande, Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je

voudrais également féliciter le Secrétaire général pour sa réélection. Nous sommes extrêmement heureux qu'il continue de servir l'Organisation des Nations Unies. L'octroi du prix Nobel, cette année, au Secrétaire général constitue un hommage particulier rendu à son travail et aux institutions et travailleurs des Nations Unies sur le terrain, qui nous servent tous avec un tel dévouement aux principes de la Charte.

Malheureusement, cela a lieu au moment où leur action est peut-être plus vitale que jamais. Les atrocités commises aux États-Unis le 11 septembre ont été suivies par une condamnation absolue de tous les peuples civilisés. Il n'y a aucune justification au terrorisme. Comme nous l'avons dit individuellement et au sein de nos associations régionales, le Brunéi Darussalam continuera de faire tout qu'il peut pour agir étroitement avec les États-Unis et tous les membres du Conseil de sécurité pour assumer ses responsabilités, en répondant au défi direct posé par le terrorisme à la conduite appropriée des affaires internationales.

Mais l'existence du terrorisme nous rappelle hélas que le programme des Nations Unies, qui a porté sur toute la deuxième moitié du XXe siècle, n'est toujours pas finalisé. Ces 50 dernières années ont laissé de nombreux legs négatifs. Même si aucun ne justifie les actes de terreur, plusieurs présentent des justifications à un ressentiment et à un désespoir profonds. Peut-être le plus visible est-il la situation en Palestine, où la justice implicite contenue dans les résolutions du Conseil de sécurité sur la Palestine est toujours refusée à une troisième génération de Palestiniens. À cet égard, nous nous félicitons de la reconnaissance par plusieurs dirigeants du monde, dont le Président des États-Unis et le Premier Ministre du Royaume-Uni, du principe d'un État palestinien. Mon pays espère que toutes les parties concernées et intéressées participant au processus de paix au Moyen-Orient agiront d'urgence pour concrétiser ce fait.

Comme nous le savons tous, c'est une tâche extrêmement difficile que de dissiper le sentiment d'une injustice passée. Nous pensons qu'il faut de nouvelles approches face à la sécurité. Nous estimons que tous les membres de toutes les associations régionales ont un rôle vital à cet égard. Le Brunéi Darussalam essaie de jouer ce rôle à travers le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dans le cadre d'une approche qui prend forme depuis près d'une décennie. Elle implique toutes les nations de l'Asie du Sud-Est et nos partenaires

d'Amérique du Nord, d'Asie de l'Est, d'Europe et d'Océanie. Nous recherchons des accords communs à travers des consultations et diverses mesures de confiance. Les membres reconnaissent la nature complexe des conflits modernes. Ils acceptent le fait que leurs racines sont souvent profondes et interdépendantes. Comme partout dans le monde, cela peut résulter de revendications territoriales anciennes, d'animosités séculaires et de suspicions instinctives ou d'idéologies en conflit. Ou cela peut tenir à un fait aussi élémentaire que des différends fonciers ou un simple manque de ressources de base.

Quelle que soit la cause, les membres de l'ANASE pensent que le Forum a obtenu certains succès. Ainsi, cette année, il a pu faire progresser les choses et il étudie le domaine très difficile de la diplomatie préventive. Bref, les membres voient dans le dialogue et la consultation non pas une série de réunions, mais un processus et, en tant que tel, il pourrait ne pas avoir de fin. En fait, à long terme, le processus lui-même pourrait devenir la solution.

Nous pensons qu'il s'agit du cadre à l'intérieur duquel les idées exprimées lors du Sommet du Millénaire peuvent se concrétiser, et nous pensons que la clef de la sécurité, aujourd'hui, est la capacité de réfléchir aux plans local, régional et mondial simultanément. Cela signifie qu'une Organisation des Nations Unies efficace et tournée vers l'avenir est d'importance vitale. C'est ici que toutes ces pensées peuvent se conjuguer. C'est ici que toutes les nations peuvent renouveler et renforcer la tolérance et l'amitié, qui sont les véritables fondements de la sécurité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Nguyen Thanh Chau, chef de la délégation du Viet Nam.

**M. Nguyen Thanh Chau** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je suis de nouveau le dernier orateur de la journée mais j'en suis heureux, car cela me donne un peu plus de temps pour féliciter le Président de la manière efficace dont il mène les travaux de la session, ce qui nous donne toute raison de croire qu'elle aboutira à des conclusions fructueuses.

Je souhaite également transmettre nos sincères condoléances et notre sympathie aux familles des victimes de l'accident d'avion d'hier. Espérons qu'il ne s'agissait pas là d'un acte de terrorisme, car les événements tragiques du 11 septembre en eux-mêmes ont été déjà bien suffisants pour faire de la lutte contre

le terrorisme l'une des priorités de premier rang de l'ONU et de la communauté internationale. Conscient de la différence entre le terrorisme et la lutte que mène un peuple pour exercer son droit à l'autodétermination, le Viet Nam ne cesse de condamner le terrorisme, qui fait un grand nombre de victimes innocentes, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous appuyons pleinement les initiatives et la coopération internationales visant à assurer la paix, la stabilité et la sécurité dans le monde en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies et avec les principes fondamentaux du droit international, notamment ceux qui se rapportent au respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales. Aucun pays ne peut agir seul ou appliquer le principe « deux poids, deux mesures » dans cette lutte. Si les membres de la communauté internationale doivent agir de manière responsable et ne doivent ni tolérer, encourager ou appuyer les terroristes sur leur territoire, ils doivent également traduire les terroristes en justice ou les extradier vers le pays où ils ont perpétré leurs crimes afin qu'ils soient dûment punis.

Bien que la lutte contre le terrorisme international soit devenue la tâche la plus pressante du moment, elle ne doit pas faire oublier les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. La pauvreté, la disparité accrue du développement, la pandémie de VIH/sida, la dégradation de l'environnement, les tensions et les conflits régionaux, tout cela montre l'instabilité potentielle du monde d'aujourd'hui, comme l'ont dit nos dirigeants il y a un an. La Déclaration du Sommet, qui reflétait les souhaits et la résolution sincères des peuples du monde, a reconfirmé avec force les valeurs et les principes de la Charte et défini les objectifs prioritaires de l'ONU et de la communauté internationale pour les années à venir, devenant ainsi notre programme d'action pour le nouveau millénaire. Pour appliquer la Déclaration au niveau mondial, l'ONU a mené l'année dernière de nombreuses activités, y compris l'organisation d'une série de sessions extraordinaires consacrées à l'économie, aux problèmes sociaux et aux questions de sécurité. Les organisations internationales du système des Nations Unies, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), coordonnent activement leurs travaux avec les pays pour inclure dans les programmes nationaux les objectifs

spécifiques énoncés dans la Déclaration du Sommet. C'est un bon départ, une voie que l'on doit poursuivre, car le défi le plus urgent pour nous tous est de trouver les moyens d'éliminer la pauvreté à l'échelle mondiale. Dans cet esprit, nous souhaitons féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a entamé son second mandat avec le prix Nobel de la paix. Nous sommes tout à fait convaincus qu'il continuera de contribuer à la cause de toutes les nations et de tous les peuples.

Sur le fond d'une mondialisation dont la révolution des technologies de l'information est le fer de lance, l'autre côté de la vie politique et économique internationale est devenu encore plus visible. Le fossé entre riches et pauvres ne cesse de s'élargir, et des circonstances défavorables dans les relations internationales sont apparues, soulignant encore les désavantages et la vulnérabilité des pays en développement. Le Secrétaire général a dit un jour que la pauvreté et le fossé entre les riches et les pauvres sont des semences d'instabilité et de développement précaire, et que la tâche principale est aujourd'hui de veiller à ce que la mondialisation devienne une force motrice de développement, au lieu de laisser des milliards de personnes dans une pauvreté abjecte. Toutefois, la tendance à la diminution de l'aide publique au développement (APD), notamment la baisse des contributions versées aux organisations de développement du système des Nations Unies, ce qui entravera certainement leurs activités, constitue à l'heure actuelle une préoccupation commune. Plus que jamais auparavant, l'ONU, la communauté internationale et en particulier les pays en développement doivent aider davantage les pays en développement à éliminer la pauvreté, les maladies et l'analphabétisme, et faciliter leur participation équitable et plus complète à la vie économique internationale.

Le développement exige un environnement de paix et de stabilité. Mais les incidences complexes découlant des conflits dans certaines régions du monde et l'intensification possible de la course aux armements ne sont pas du tout propices au développement. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'escalade de la violence au Moyen-Orient. Nous nous associons à la communauté des peuples du monde pour lancer un appel en faveur d'une cessation rapide de la violence, de la reprise des négociations de paix pour une solution juste et durable où les droits inaliénables du peuple palestinien et les intérêts légitimes de toutes les parties

concernées seraient garantis. De la même manière, les embargos contre Cuba, l'Iraq et la Libye, qui sont la source de souffrances indicibles pour leurs peuples, doivent être levés afin de leur permettre de concentrer leur énergie et leurs efforts sur la reconstruction et le développement nationaux.

Cette année, l'Asie du Sud-Est a vu apparaître certaines données nouvelles complexes, mais la paix, la stabilité et la coopération n'en restent pas moins l'aspiration fervente de nos peuples et demeurent la tendance principale. Les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sont déterminés à édifier une zone de paix, de développement et de prospérité, et à coordonner leurs efforts pour faire face efficacement aux défis régionaux et mondiaux. Dans ce contexte, le succès de la trente-quatrième réunion ministérielle, le huitième Forum régional de l'ANASE tenu à Hanoi en août dernier, ainsi que le Sommet de l'ANASE tenu au Brunéi Darussalam début novembre, ont tous contribué à l'établissement de priorités et de mesures efficaces pour l'avenir de cette région. Ces réunions ont réaffirmé la volonté de l'ANASE de continuer à promouvoir la solidarité, la coopération, le dialogue et la compréhension mutuelle au sein de l'ANASE et entre les pays de l'ANASE et leurs partenaires de dialogue, notamment la Chine, le Japon et la République de Corée, pour le règlement pacifique de leurs différends sur la base du respect des principes et des normes de base du droit international, en particulier ceux concernant le consensus et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. La Déclaration d'Hanoi sur la réduction des disparités de développement aux fins d'une meilleure intégration de l'ANASE et d'autres documents importants ont été adoptés en matière de renforcement de la confiance et de promotion de la compréhension mutuelle en faveur de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique. Les pays membres de l'ANASE se sont félicités de progrès prometteurs dans les consultations entre l'ANASE et la Chine concernant le code de conduite en mer de l'Est, réaffirmant les principes énoncés dans la Déclaration de Manille de l'ANASE (1992) sur le règlement des revendications contradictoires de souveraineté territoriale sur la mer de l'Est. Nous espérons sincèrement que l'ONU et la communauté internationale, conformément à la Déclaration du Millénaire, fourniront un appui et une assistance actifs à la mise en oeuvre de notre coopération régionale pour la paix, la stabilité et le développement dans la région et dans le monde entier.

En 15 ans de reconstruction, le Viet Nam a connu de grands succès dans tous les domaines. Le neuvième Congrès du parti a tiré les leçons nécessaires de nos propres expériences et réaffirmé notre volonté de continuer notre politique d'intensification des programmes d'industrialisation et de modernisation et de définir la stratégie de développement socioéconomique de 2001 à 2010. Tout en essayant d'utiliser totalement notre force interne, nous créerons des conditions plus favorables pour attirer les investissements et élargir davantage la coopération effective avec les partenaires et les pays étrangers. Nous continuerons de mener notre politique étrangère d'indépendance, d'ouverture, d'intégration économique internationale, d'amitié et de partenariat fiable avec tous les pays de la communauté internationale dans la quête de la paix, de l'indépendance et du développement.

Le Sommet du Millénaire et la Déclaration qui y fut adoptée nous ont donné pour le nouveau millénaire un élan qui devrait être maintenu grâce à l'application active des directives que nos dirigeants ont approuvées à l'unanimité. L'ONU et chaque État Membre doivent déployer des efforts pour atteindre ces objectifs.

Afin de contribuer efficacement à la cause commune, l'ONU devrait accélérer le processus de réforme, de rénovation et de démocratisation. Le Viet Nam appuie sans réserve le rôle central de l'Assemblée générale, l'organe représentatif le plus élevé de l'ensemble des Membres, ainsi que la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité, au niveau tant des membres non permanents que permanents. Les pays en développement devraient jouir d'une meilleure représentation et d'une participation accrue au processus de décision du Conseil de sécurité. Mais il est de la plus haute importance que l'ONU élabore des mesures visant à concentrer les ressources en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté, et de la réalisation des autres grands objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Tous les États Membres s'attendent à ce que l'ONU devienne une instance mondiale de haute valeur, fonctionnant de façon plus efficace dans l'intérêt de tous les pays, en faveur d'un monde juste, humain et meilleur dans le nouveau millénaire. Nous sommes convaincus que l'ONU sera à la hauteur de ces attentes, et le Viet Nam s'engage à contribuer activement à cette entreprise commune.

*La séance est levée à 19 h 25.*